

L'ESPERLUETTE



Signe typographique qui représente la conjonction de coordination "et"

Bureau de dépôt - Bruxelles X
P701162



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Périodique trimestriel du CIEP/MOC
n° 93 • juillet • août • septembre • 2017

SANTÉ
+
PENSIONS
+
CHÔMAGE
+
ALLOCATIONS
FAMILIALES
+
CONGÉS PAYÉS
+
ACCIDENTS
DE TRAVAIL
+
MALADIES
PROFESSIONNELLES

**INVESTISSEZ
DANS LES PARADIS
FISCAUX
SOCIAUX**

Informations sur secuwars.be

© SECUWARS.BE

Une campagne de sensibilisation du  et des  Equipes Populaires Avec le soutien de



EDITO

Sécurité sociale:
je porte plainte! **3**

ANALYSE

Investissez dans les paradis sociaux

Si «L'enfer, c'est les Autres»,
alors le paradis,
c'est... Nous autres **4**

Impayable,
la Sécurité sociale? **8**

Les recettes posent
problème, pas les dépenses! **10**

Opter pour la Sécurité sociale:
une question de choix **12**

Pour en savoir plus... **12**

Néolibéralisme et
Sécurité sociale:
habituer à la douleur... **13**

L'impossible Sécu de demain **16**

MOUVEMENT EN CAMPAGNE

Une nouvelle revue électronique
au Carhop **18**

Le socioculturel fait
son festival **18**

Indiscutable?
Et si on en discutait? **18**

VIE DE L'ISCO

Quand les étudiants
se mettent à écrire... **19**

TTIP et CETA invités au cours
d'Histoire à l'ISCO **21**

AGENDA **23**

FICHE PÉDAGOGIQUE

L'apprentissage transformateur
selon Jack Mezirow



Ce numéro consacré à la Sécurité sociale, thème de notre campagne conjointe avec les Equipes populaires, est illustré comme il se doit par des prises du jeu vidéo SecuWars réalisé à cette occasion.

COMITÉ DE RÉDACTION: LAHCEN AIT AHMED, VIRGINIE DELVAUX, FRANCE HUART (COORDINATION), MARIE-FRÉDÉRIQUE LORANT, ZOË MAUS, FLORENCE MOUSSIAUX, MICHELE STESSEL, NICOLE TINANT

SECRETARIAT: FRANCINE BALLEET, LYSIANE METTENS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO: LAHCEN AIT AHMED, VIRGINIE DELVAUX, PATRICK FELTESSE, FRANCE HUART, ANNE-FRANÇOISE LAMBERT ET LES ÉTUDIANTS ISCO-BOUGE, GUILLAUME LOHEST, REINAUD MAES, CAMILA MOREIRA, JULIEN TONDEUR, MONIQUE VAN DIEREN.

PHOTOS: SECUWARS.BE

CIEP COMMUNAUTAIRE: TÉL: 02/246.38.41, 42, 43 - FAX: 02/246.38.25 - COURRIEL: COMMUNAUTAIRE@CIEP.BE

ÉDITEUR RESPONSABLE: VIRGINIE DELVAUX - CHAUSSÉE DE HAECHE 579 - 1030 BRUXELLES

DESIGN: DCL PRINTERS - COURRIEL: DCL.PRINTERS@SKYNET.BE - IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ SANS CHLORE

Sécurité sociale: je porte plainte!

PAR VIRGINIE DELVAUX,
DIRECTRICE CIEP-ISCO
COMMUNAUTAIRE

En préparant cet éditio sur notre campagne sur la Sécurité sociale menée en collaboration avec les Équipes Populaires, je me suis rendue, un peu par hasard, je l'avoue, sur le site de la Sécurité sociale - social security.be. Quel intérêt me diriez-vous? De fait, je me retrouvais là sur une plateforme assez informative et technique bien loin des analyses critiques et fines que j'avais lues dans des revues spécialisées. Étant dans le flou, je n'arrivais pas à voir comment j'allais bien pouvoir traiter le sujet de manière pédagogique et politique lorsqu'est apparue cette opportunité: la possibilité de porter plainte! Au bas de la page du site, je découvrais l'onglet «La Sécurité sociale victime d'actes terroristes». Surprise, je constate que l'on peut porter plainte contre «des actes intentionnels de violence». J'avais beau me frotter les yeux, je n'en revenais pas. La surprise passée, je me suis donc mise à écrire ma demande:

COURRIER ADRESSÉ AU FONDS DES VICTIMES D'ACTES INTENTIONNELS DE VIOLENCE,
RUE EVERS, 2-8 1000 BRUXELLES.

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais vous faire part d'évènements particulièrement violents intentés contre ma personne (et contre toutes les personnes relevant du régime belge de Sécurité sociale) qui ont cours de manière de plus en plus répétée depuis plus d'une vingtaine d'années.

La Sécurité sociale, pilier de notre système de protection sociale est un outil de solidarité qui m'a permis, jusqu'à aujourd'hui, de traverser différentes étapes de la vie sans me retrouver complètement démunie: j'ai pu grandir dans un environnement digne, faire des études, chercher puis trouver un emploi, bénéficier de congés payés, avoir des enfants et cela, sans qu'à aucun moment, une de ces étapes ne me mette dans une situation d'insécurité flagrante.

Basée sur la solidarité et l'assurance, la Sécurité sociale m'est tout aussi utile et nécessaire qu'à mon voisin. Et pourtant, de plus en plus de partis politiques (aux projets néolibéraux et, parfois même, anti-fédéralistes) mettent tout en place pour la fragiliser, nous fragilisant par la même occasion:

- *Manque de volonté dans la lutte contre l'évasion fiscale, diminution toujours plus importante des cotisations patronales et volonté de scission de la Sécurité sociale rendant son financement de plus en plus fragile;*
- *Réforme des pensions, exclusion des chômeurs via la réforme sur les allocations de chômage, diminution de remboursement de certains soins de santé, saut d'index des salaires et des allocations, suppression des crédits-temps sans motifs, mise en place d'un stage d'insertion obligatoire pour les jeunes, etc.¹ rendant la vie des citoyen-nes de plus en plus fragile et amenant à des risques de situations d'exclusion de plus en plus importants.*

Ces actes d'agression à l'encontre du projet de la Sécurité sociale et, donc, de moi-même sont d'une violence inouïe.

Je réponds, bien entendu, aux conditions nécessaires pour me faire reconnaître comme victime: étant sur les lieux de ces actes terroristes depuis plus de 30 ans et subissant, chaque jour, un peu plus les effets de ces pratiques violentes.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte ma plainte et vous remercie d'avoir eu la présence d'esprit de mettre en place ce service qui, j'imagine bien, dans ces temps troublés qui sont les nôtres, doit crouler sous les demandes de dédommagements.

Mais soyez assurés qu'avec ce qu'une grande partie d'associations, collectifs de citoyens, syndicats, mutuelles, mettent en œuvre pour sensibiliser la population et interpeller le monde politique sur les risques auxquels nous sommes exposés, nous pouvons espérer qu'au-delà de 2019, la situation de crise sera gérée en toute intelligence, remettant au centre un projet basé sur la solidarité, la dignité et la justice sociale.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez au suivi de ma plainte et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en la force de nos combats actuels et futurs!

VIRGINIE DELVAUX

NB: Cet éditio fait réellement référence à une page du site de la Sécurité sociale. Cependant, j'ai intentionnellement omis un mot dans l'intitulé de la page, qui s'intitule «Sécurité sociale et les victimes d'actes terroristes». Afin d'éviter toute ambiguïté, je n'ai, en aucun cas, cherché à prendre en dérision les faits graves auxquels la page fait réellement référence.

1. Le et cetera est tout à fait choquant dans ce contexte.

Investissez dans les paradis sociaux

Si «L'enfer, c'est les Autres», alors, le paradis, c'est... Nous autres

PAR LAHCEM AIT AHMED
(CIEP COMMUNAUTAIRE) ET
MONIQUE VAN DIEREN
(ÉQUIPES POPULAIRES)

4

« Samira est infirmière au CHR de Liège. Dans son service de révalidation, les patient-e-s passent parfois plusieurs mois. C'est son beau-père (Oscar) qui gardera Myriam, sa fille de 7 ans qui est malade. Oscar est pensionné et il garde volontiers ses petits-enfants: il est en assez bonne santé malgré de nombreuses années de travail dans des conditions difficiles. Il accompagnera Myriam chez le médecin de famille. Samira et son mari Pascal se réjouissent de partir quelques jours pendant les prochaines vacances, ce sera l'occasion de souffler après cette année difficile: Pascal a eu du mal à retrouver du boulot et dépend donc toujours des allocations de chômage». La centralité de la Sécurité sociale est résumée dans ces quelques lignes. La Sécu constitue un bien collectif qui améliore notre santé (consultations, hospitalisations) et nos emplois (maladies professionnelles, accidents du travail, chômage). Elle est présente à tous les âges (de l'enfance à la pension) et dans

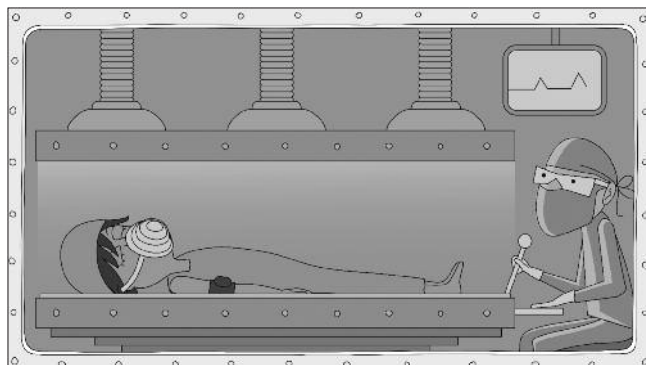
nos loisirs (vacances). La Sécu NOUS appartient et améliore la qualité de notre vie.

On entend régulièrement des gens regretter le manque de lien social, le «chacun pour soi» et l'individualisme. Il suffit de tourner le regard vers la Sécurité sociale pour se rendre compte que la solidarité est une réalité très concrète: tous les jours, des millions d'hommes et de femmes s'entraident et se soutiennent à travers ce système, qui représente la plus grande propriété sociale et collective de Belgique (30% du PIB). On peut rappeler que, si les générations précédentes se sont battues pour le droit de vote, il ne faut pas non plus oublier qu'elles se sont également battues pour une vie digne, à l'abri de l'exploitation et des risques. **L'héritage de la Sécu NOUS appartient à TOUTES et à TOUS et NOUS devons continuer à le faire grandir en «Investissant dans les paradis sociaux».**

LA SANTÉ EST UN TOUT¹

Comme le dit l'adage populaire «quand la santé va, tout va...». L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne dit pas autre chose lorsqu'elle la définit comme

«un état complet de bien-être physique, mental et social». Différents facteurs influencent notre état de santé: le logement, le travail, les revenus, l'éducation, l'âge, etc. Par un effet boomerang, la santé va, en retour, influencer d'autres facteurs: notre capacité à travailler influencera nos revenus qui influenceront l'accès à un logement salubre et à de bonnes conditions d'études scolaires pour nos enfants, etc. Un cercle social vicieux peut ainsi se créer dans lequel la maladie rend plus pauvre et la pauvreté rend plus malade². L'amélioration de l'état de santé des individus nécessite d'analyser rigoureusement ces multiples facteurs sociaux et collectifs. Cette analyse ne doit pas se contenter de comparer des chiffres entre eux³: si, par exemple, le volume financier consacré aux soins de santé augmente d'année en année, c'est aussi parce l'on vit plus longtemps et que les soins de santé sont, aujourd'hui, de meilleure qualité. Faut-il le regretter?





Améliorer la qualité des soins, accorder un accès universel réel, répondre à de nouveaux besoins, garantir de bonnes conditions de travail... Tout cela est possible et indispensable. Mais cela nécessite



d'autres choix politiques que ceux qui sont opérés par le Gouvernement néolibéral Michel: limitation des indemnités de maladie, réduction des séjours hospitaliers, diminution du remboursement de certains médicaments et prestations, économies dans le secteur psychiatrique...

- Les enjeux

La Belgique peut mieux faire en matière d'accès aux soins. Une étude récente de l'Union Européenne⁴ montre la difficulté pour une population pauvre ou précaire d'accéder aux soins. Environ 900.000 personnes retardent, voire renoncent, à un accès à des soins. C'est donc au départ de l'effectivité d'un droit à la santé pour tous et toutes que des réformes devraient être entreprises en intégrant une série d'évolutions, afin de couvrir aussi de nouvelles pathologies et mener des politiques de prévention. Les propositions concrètes existent. Dans le mémorandum adopté par la Mutualité Chrétienne avant les élections de 2014, par exemple, des pistes étaient proposées pour lutter contre la précarité en matière de santé avec, par exemple, une diminution du prix des médicaments ou la généralisation du tiers payant social⁵. Mais l'obsession de la ministre de la Santé Maggie De Block pour les économies budgétaires (900 millions⁶), est contradictoire avec la volonté d'amélioration de la santé de toutes et tous. Ces choix idéologiques nous conduisent vers une médecine et une société à deux vitesses.

MALADIES PROFESSIONNELLES: CACHEZ-MOI CE BURN OUT

Un travailleur peut prétendre à une indemnisation du Fonds des maladies professionnelles après avoir prouvé qu'il est atteint d'une maladie reprise sur la liste des maladies reconnues et qu'il a été exposé au risque dans le cadre de son contrat de travail. S'il est atteint d'une maladie qui ne se trouve pas sur la liste, il peut également obtenir une indemnisation, à condition qu'il prouve qu'elle trouve sa cause déterminante dans

l'exercice de la profession. Les demandes d'indemnisation doivent répondre à certaines exigences de forme et être accompagnées d'un rapport médical. Les mutualités se chargent souvent de l'introduction des demandes. En cas de décision défavorable, la victime dispose d'un recours auprès du tribunal du Travail.

- Les enjeux

Le débat actuel autour du stress et du burn out met en évidence l'enjeu médico-politique des maladies professionnelles: le burn out fait partie des «risques psychosociaux» depuis le 1^{er} septembre 2014. Pourtant, et bien que participant de «la première cause d'invalidité, représentant plus d'1/3 des cas d'invalidité (34,5%, environ 93.000 cas par an)!!»⁷, le burn out ne fait toujours pas partie de la liste des maladies professionnelles. La ministre de la Santé refuse d'en entendre parler...pour le moment. Mais le Gouvernement Michel a annoncé qu'il se proposait de «contraindre les entreprises de plus de 100 personnes à recourir aux services d'une plateforme de coachs formés et spécialisés en prévention du stress et du burn out»⁸. Autrement dit, en contribuant de la main droite à la mise en place d'un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel et stressant (flexi-jobs, travail de nuit, introduction des intérimaires dans le service public, etc.), le Gouvernement va, de la main gauche, encourager la mise en place de coachs antistress dans les entreprises...



ACCIDENTS DU TRAVAIL: QUELLE PROTECTION POUR LE TRAVAIL PRÉCAIRE?

Est considéré comme un accident du travail «tout accident dont un travailleur est

victime pendant et par le fait de l'exécution du contrat de travail, et qui est la cause d'une lésion», sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour gérer les accidents et prévenir leur répétition, et doit également contracter une assurance auprès d'un organisme agréé, qui se charge de l'indemnisation des victimes. Cette protection donne droit au remboursement des frais médicaux et à une indemnité en cas d'incapacité de travail temporaire ou permanente. En 2014, la Belgique a enregistré près de 66.000 accidents non mortels (au moins quatre jours civils d'absence au travail) et 52 accidents mortels⁹.

- Les enjeux

Les accidents de travail nous ramènent aux origines de la Sécurité sociale: en effet, «le paupérisme et les accidents de travail étaient liés aux processus d'industrialisation eux-mêmes et aux formes de la croissance de «la richesse des nations» (...) Comment identifier les coupables de la mort de mineurs suite à un coup de grisou? Bien entendu, ce ne sont pas les mineurs, mais sont-ce les patrons qui bénéficient les premiers de l'extraction?»¹⁰. Aujourd'hui, la nouvelle économie numérique (taxi Uber, distribution de repas avec Deliveroo, etc.) remet en débat cette question: «Mardi dernier, Robin (livreur à vélo) a eu un accident en

fin de service, une voiture lui a coupé la priorité. «J'ai eu un choc frontal. Je suis tombé au sol avec une grosse brutalité». Aujourd'hui, il a la clavicule cassée en plusieurs morceaux et n'est plus couvert par son travail. «Je ne suis pas assuré du tout par le travail, donc, ça va se jouer essentiellement sur l'assurance de la partie adverse, le chauffeur qui m'a percuté». Deliveroo ne lui aurait pas claire-

ment expliqué qu'en devenant indépendant, il n'aurait plus le droit à l'assurance du travail¹¹. En effet, la «nouvelle économie» fait perdre des ressources importantes à la Sécurité sociale (les cotisations des employeurs et des travailleurs) et, dans le même temps, les travailleurs/euses (taximen, livreurs/euses) perdent une sécurité et des droits importants. Nous voici replongés au XIX^e siècle: qui est le responsable, le livreur ou l'entreprise qui engrange les bénéfices de l'exploitation?

ALLOCATIONS FAMILIALES: CASSE-TÊTE INSTITUTIONNEL

Depuis 1930, les allocations familiales sont généralisées à tous les travailleurs salariés actifs. Aujourd'hui, «*tout enfant résidant en Belgique peut donc bénéficier d'allocations familiales jusqu'à 18 ans, ou jusqu'à 21 ans ou plus s'il est reconnu handicapé, ou encore jusqu'à ses 25 ans s'il est étudiant, apprenti ou en stage d'attente des indemnités de chômage*».

Le principe d'universalité et de solidarité de la Sécu est aussi présent pour les allocations familiales: «*tous ceux qui ont des enfants obtiennent des allocations familiales, même les 10% les plus riches du Royaume qui touchent 18% (du volume global) des allocations familiales parce qu'ils ont relativement beaucoup d'enfants et que ceux-ci ont la chance de faire de longues études. (...) Ces 10% les plus riches contribuent, à raison de 25%, au budget des allocations familiales*»¹². Les allocations familiales constituent un moyen important de soutien à la parentalité... mais, souvent, très insuffisant. En effet, si on considère les seuls frais liés à la scolarité (2010-2011): 1.057 € pour un enfant en maternelle; 2.152 € pour un enfant en primaire; 2.933 € pour un enfant en secondaire; 7.928 € pour un étudiant en supérieur¹³.

Selon certains spécialistes, «*les allocations familiales sont un outil particulièrement efficace de lutte contre la pauvreté infantile. On estime, ainsi, que la suppression des allocations familiales augmenterait de plus de 11% la part des enfants vivant sous le seuil de pauvreté*»¹⁴.

- Les enjeux

Dans le cadre de la VI^e réforme de l'État, les allocations familiales ont été défédéralisées. Les communautés sont désormais compétentes en la matière¹⁵. Selon Paul Pasterman, «*la communautarisation des allocations familiales complexifiera forcément le système. Quatre régimes différents devraient donc cohabiter dans notre pays. (...) De nombreuses questions restent en suspens: Quel montant? Celui-ci doit-il être indifférencié? Faut-il privilégier certaines familles? Jusqu'à quel âge en bénéficier? Autant de questions délicates dans un cadre budgétaire étriqué. Autant de débats qui interrogent l'essence même de nos politiques familiales*»¹⁶. À suivre de très près...

PENSIONS: À POINTS OU... BIEN CUITES?

MAISON DE RETRAITE HEUREUSE

Cela fait plusieurs années que le spectre du financement des pensions hante les gouvernements et gagne du terrain auprès de la population. Le coût du vieillissement et le taux d'emploi insuffisant sont régulièrement mis en avant pour tenter de convaincre que les pensions sont devenues impayables. Depuis la mise en place du Gouvernement Michel en octobre 2014, il ne se passe pas un mois sans qu'on ne parle de nouvelles mesures en matière de pension. Sa première mesure phare a été le recul de l'âge de la pension, ensuite, la limita-

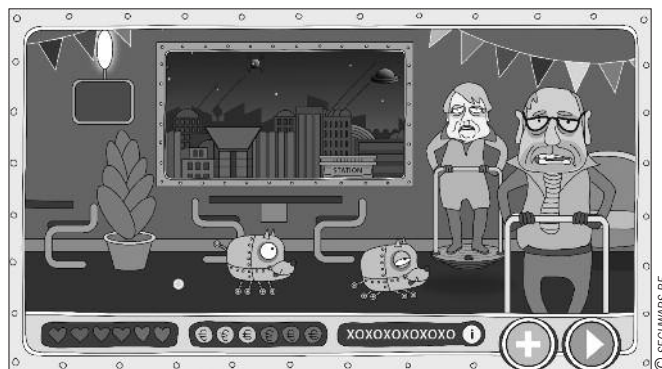
tion de l'accès au crédit-temps en fin de carrière, à la pension anticipée, à la prépension et à la pension de survie. La cerise sur le gâteau est le projet de pension à points. En fin de carrière, vous aurez accumulé un certain nombre de points (selon la durée de carrière et les revenus du travail), qui sera multiplié par la valeur du point (en €). Le principe paraît simple, mais cela se complique lorsqu'on aborde le comment (et qui) va définir la composition exacte du point... Rien de rassurant, donc... Ce système où l'on va progressivement remplacer les «droits acquis» par l'esprit de compétition et la méritocratie risque fort de déréguler le système actuel et rendre aléatoire le montant de la pension.

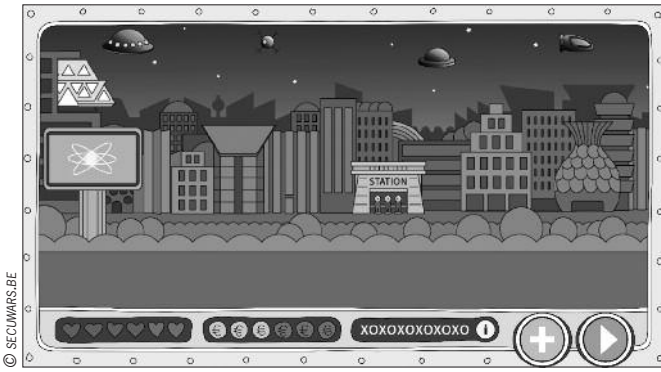
- Les enjeux

À terme, il s'agit de limiter le premier pilier de pension (la pension légale) à sa plus simple expression pour privilégier le deuxième et le troisième pilier, ceux qui bénéficient directement... aux banques et assurances privées.

Un exemple de cette volonté de privatiser les pensions? Début juillet 2017, le ministre des Finances a proposé une hausse de la déductibilité fiscale de l'épargne-pension privée pour rendre celle-ci encore plus attrayante... pour ceux qui ont les moyens de se la payer. Cette proposition représente un coût budgétaire pour les finances publiques, qui se privent encore un peu plus de recettes pour le financement de mesures sociales. Détail croustillant: le groupe de travail qui préconise cette mesure est piloté par Max Jadot, président de BNP Paribas Fortis¹⁷. On n'est jamais si bien servi que par soi-même...

Au vu des mesures prises et annoncées, qui rendent les pensions aléatoires et profondément inégalitaires, on comprend l'inquiétude et la désillusion des jeunes face à un système qui se détricote. Est-ce l'effet recherché par le Gouvernement? C'est dans la droite ligne de l'idéologie de droite, pour qui la protection sociale représente davantage un fardeau qu'un ciment d'une société démocratique, égalitaire et solidaire.





CHÔMAGE: UN DROIT DE PLUS EN PLUS BAFOUÉ

En cas de perte d'emploi involontaire, l'assurance chômage assure un revenu de remplacement, qui est payé par l'Onem. L'assurance chômage ouvre également le droit à un soutien dans la recherche d'emploi et à des formations professionnelles. Ces deux aspects sont gérés par des organismes régionaux (Forem et Actiris). Cependant, ces droits sont de plus en plus bafoués par des mesures qui, toutes, visent à réduire fortement l'accès, la durée et le montant des allocations de chômage, à les conditionner à une recherche active d'emploi, voire à les supprimer... Et ce, dans un contexte où l'emploi manque cruellement.

Les grands principes qui sous-tendent ces mesures sont les suivants:

- Les chômeurs sont présumés fraudeurs. Il faut donc les contrôler et les sanctionner. La logique de sanction prend le pas sur celle de l'accompagnement.
- Ils doivent montrer leur envie de travailler en se rendant disponibles sur le marché du travail à n'importe quelles conditions. Les critères qui permettent d'exclure les chômeurs qui refusent un travail, deviennent de plus en plus nombreux.
- Le message qui est donné aux jeunes, c'est qu'ils ne peuvent plus croire qu'ils auront facilement droit au chômage. «Il faut leur donner l'envie de bosser dans n'importe quelles conditions, pas de glander!»
- L'âge ne permet pas d'être dispensé de chercher du travail. Il faut se montrer disponible sur le marché de l'emploi jusqu'à 65 ans, ce qui est une aberration quand on sait qu'après 50 ans, les chances de trouver un emploi sont quasi nulles.

- Les enjeux

On assiste, depuis quelques années, à une offensive généralisée des gouvernements successifs pour restreindre le droit au chômage. Le Gouvernement Michel parachève le travail en appliquant une po-

litique néolibérale pur jus. Pour des raisons prétendument budgétaires... mais aussi purement idéologiques. Il faut rappeler sans cesse que le problème du chômage, c'est, avant tout, un problème de répartition de l'emploi. Qu'il s'agit, avant tout, d'une responsabilité collective de la société qui, d'un côté, survalorise le travail mais, de l'autre, permet de moins en moins d'y accéder. La réduction collective du temps de travail est évidemment l'enjeu essentiel sur cette question.

CONGÉS PAYÉS: FLEXI-JOBS, FLEXI-CONGÉS

Avoir des congés payés est une conquête marquante du mouvement ouvrier. En 1936, à une époque où les conditions de travail sont pénibles et les jour-



nées de travail très longues, la semaine de congés payés est instaurée. La classe ouvrière peut enfin découvrir les plaisirs de la mer du Nord... Grâce aux congés payés, les travailleurs ont droit à un certain nombre de jours de congés et à un pécule de vacances (payé par l'employeur pour les employés, et par la Caisse de vacances annuelles pour les ouvriers).

- Les enjeux

Aujourd'hui, tous les salariés ont droit à 20 jours de congés légaux par année complète de travail. Mais l'obsession de la flexibilité du Gouvernement en matière d'emploi contamine aussi les congés payés. Un système de «compte-épargne carrière», en apparence, séduisant, mais qui pourra impacter le système des heures supplémentaires ainsi que les dis-

LA SÉCU, C'EST MIEUX EN PRIVÉ OU EN PUBLIC?

Derrière les arguments budgétaires du Gouvernement néolibéral, il y a une idée toute simple, fort bête et... assez méchante qui tente de montrer qu'une gestion privée fonctionne mieux qu'une gestion collective.

Voici les principes qui sous-tendent l'une et l'autre de ces deux options:

ASSURANCE PRIVÉE «Chacun pour soi et tout pour le privé»	ASSURANCE COLLECTIVE (la Sécu) «Chacun pour tous, et tout pour tous»
Chacun cotise pour soi. Plus vous avez de moyens, plus votre protection sera grande.	Tous les travailleurs cotisent ensemble et tout le monde est protégé selon ses besoins.
Votre cotisation est calculée en fonction du risque, tel que celui-ci est évalué et «couru» par l'assureur. Exemple: si vous avez des antécédents génétiques, vous payez votre assurance plus cher.	On cotise en fonction de son revenu.
La compagnie a le droit de refuser certaines personnes (ben oui, c'est du business...).	Universel: tout le monde est accepté.
Le projet est porté par une entreprise privée dont l'objectif est le profit (ben oui, c'est du business...on vient de le dire...).	Le projet est porté par la collectivité et vise un bien commun, un but de protection sociale.

positifs d'aménagement de fin de carrière.

Le Gouvernement a également instauré le «don de congés entre collègues». Un travailleur pourra se voir offrir anonymement des jours de congés supplémentaires par ses collègues pour soigner un enfant ou un parent malade. Ce beau geste réinstaura, en réalité, la charité entre collègues, pour couvrir un besoin qui relève clairement de la Sécurité sociale. Or, celle-ci avait justement permis de remplacer la logique caritative par une logique de protection collective via un pot commun, donnant lieu à des droits. ■

1. www.assuralia.be/fr/etudes-et-chiffres/chiffres-cles-par-branche#/filter
2. Voir l'étude de HENIN Élise, *Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'y retrouvent-ils dans le système de soins de santé?*
3. SUPIOT Alain, *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Ed. Fayard, 2015.
4. L'étude «QUALICOPC» publiée en août 2014
5. Pour plus de détails sur les propositions qui avaient été formulées pour tous les niveaux de pouvoir, voir le memorandum MC Élections 2014.
6. www.enmarche.be/services/soins-de-sante/medicaments-sombres-perspectives-pour-les-aines.htm?from=medicaments-1 ou MC-Informations (mars 2017)

7. <http://pro.guidesocial.be/actualites/le-stress-et-le-burn-out-officiellement-consideres-comme-risques-psycho-sociaux-au-travail.html> (page consultée le 5 septembre 2017)
8. <http://plus.lesoir.be/106839/article/2017-07-28/des-coachs-en-entreprises-pour-prevenir-le-burn-out#>
9. http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php/Accidents_at_work_statistics/fr
10. FELTESSE Patrick et REMAN Pierre, *Comprendre la Sécurité sociale pour la défendre*, Couleurs Livres, 2006.
11. www.rtb.be/info/economie/detail_deliveroo-de-localise-son-service-clientele-versmadagas-car?id=9671019
12. FELTESSE Patrick et REMAN Pierre, *op. cit.*
13. www.laligue.be/Files/media/etudes/2011/2011-08-10-Enquete-cout-de-la-scolarite-2011.pdf
14. www.laligue.be/Public/allocs/Menu.php?ID=479155
15. À noter le transfert de cette compétence de la Communauté Française à la Région Wallonne (AVIQ); En Communauté Flamande, c'est la structure «Kind en Gezin» qui gère le dispositif (structure dont sont exclus les partenaires sociaux); À Bruxelles, Iriscare sera chargé de la gestion des allocations familiales (en concertation avec les partenaires sociaux).
16. PALSTERMAN Paul, «Allocations familiales: les inconnues d'une réforme», dans *Démocratie*, février 2017 www.revue-democratie.be/
17. Selon Ahmed Laahouej, interrogé dans *La Libre Belgique* du 3 juillet par Ariane Van Caloen.

LE PRIX DE LA SANTÉ, AVEC ET SANS SÉCU

	Honoraires du médecin*	Quote-part**	Cout pour la Sécu
Consultation chez un médecin généraliste	21,09 €	6,17 €	14,92 €
Visite à domicile du médecin généraliste	37,07 €	8,00 €	29,07 €
Consultation chez un pédiatre	34,09 €	12,00 €	22,09 €
Consultation chez un neurologue	57,06 €	12,00 €	45,06 €
Visite annuelle chez le dentiste	62,05 €	3,83 €	58,22 €
Visite chez le dentiste pour réparation complète d'une dent	89,47 €	10,03 €	79,44 €

* Honoraires d'un médecin conventionné, pour une consultation de base sans supplément éventuel pour analyses ou examens complémentaires.

** Quote-part personnelle (ou Ticket modérateur) pour un patient «ordinaire». Pour les bénéficiaires d'interventions majorées (BIM), cette quote-part est quasi nulle (voire nulle pour les soins dentaires, notamment). Si vous demandez à votre médecin généraliste de constituer un Dossier médical global (DMG), vous bénéficiez également d'un remboursement supplémentaire. (Source: *En Marche*, avril 2017.)

Impayable, la Sécurité sociale?

PAR PATRICK FELTESSE, MOC

UNE STRUCTURE DE FINANCEMENT QUI A ÉVOLUÉ

• Principaux changements

Au départ, la Sécurité sociale était essentiellement financée par des cotisations sociales (employeurs et travailleurs). La part des subsides de l'État a ensuite subi, à partir de la fin des années 70, une forte augmentation en raison de la montée du chômage. Mais les restrictions liées aux problèmes budgétaires des années 90 ont fait fondre les subsides de l'État. Pour sauver le modèle, les partenaires sociaux ont accepté de hausser les cotisations sociales et d'y affecter le produit de trois sauts d'index.

Des mesures drastiques d'économies ont également été décidées par le Gouvernement.

À partir de 1981, l'opération MARIBEL, en faveur du secteur exposé à la concurrence étrangère, a inauguré une succession de mesures de réduction des cotisations sociales patronales et une baisse des cotisations payées par les travailleurs à bas salaires. Ces réductions de cotisations (7,2 milliards en 2016) ont été compensées par un financement alternatif à multiples composantes qui ont ensuite été remplacées par l'affectation d'un pourcentage des recettes de TVA et du précompte mobilier, puis par une très petite part des recettes de l'IPP et de l'ISOC¹ jusqu'à la réforme du financement de 2017.

Dans le cadre de la VI^e réforme de l'État, le transfert de compétences aux entités fédérées des allocations familiales et d'1/5 du budget des soins de santé principalement, a été accompagné d'une réduction du financement alternatif de la Sécurité sociale fédérale. Même si elles ne sont plus financées par des cotisations mais par des dotations du Fédéral,

Face à de nouveaux défis, le financement de la Sécurité sociale est un sujet récurrent de réflexion et de débat pour de multiples raisons. Beaucoup d'idées n'ont pas encore été mises en œuvre par manque de contexte politique favorable.



les allocations familiales et les soins transférés restent dans la Sécurité sociale puisqu'il s'agit toujours d'un droit personnel aux prestations.

- Les effets des réductions des cotisations sociales

Si le mode de financement de la Sécurité sociale a été modifié depuis les années 80, c'est pour servir d'autres politiques: la promotion de l'emploi et la restauration de la compétitivité salariale. L'efficacité des réductions de cotisations sur l'emploi est faible par rapport à leur coût budgétaire, sauf lorsqu'elles sont ciblées, notamment sur les bas salaires, les chômeurs de longue durée et les jeunes peu diplômés. Par ailleurs, l'enjeu de la compétitivité salariale n'est pas de s'adapter à la mondialisation mais bien de rester concurrentiel par rapport aux pays voisins. Mais lorsque chaque pays réduit ses cotisations sociales pour réduire son coût salarial, l'impact sur la compétitivité s'annule et cela contribue à faire baisser la part des salaires dans le PIB et à assécher les finances publiques. Comme l'impact dépend des perspectives économiques et que les entreprises sont de plus en plus détenues par des investisseurs financiers qui font de la surenchère, ces réductions ont, en bonne partie, contribué à nourrir la hausse de leurs profits. Ainsi, elles constituent un transfert de revenus des ménages vers les entreprises et, par ce biais, vers des dividendes touchés par des actionnaires. C'était d'ailleurs l'objectif recherché par les réductions de cotisations récentes du tax shift², qui visait davantage à réduire les «charges» patronales qu'à «réduire la taxation du travail». Ce faisant, la rémunération du facteur de production «travail» a encore été réduite car les cotisations patronales en font partie tout comme les cotisations payées par le travailleur³. Toutes deux en sont la part socialisée à travers le financement des prestations sociales qui sont, en fait, du salaire indirect, redistribué de manière solidaire. Enfin, les baisses de cotisations ont, en principe, aussi pour objectif de favoriser la croissance. Mais celle-ci tardant à prendre de la vitesse 10 ans après la crise financière, il est, dès lors, difficile pour le Gouvernement de faire croire à un effet vertueux des baisses de cotisations sur les recettes publiques.

- La loi de réforme du financement: la Sécu, variable d'ajustement budgétaire

Le Gouvernement Michel a fait voter, fin mars 2017, une réforme prévoyant, notamment, que la dotation d'équilibre, servant à combler le déficit éventuel de la

Sécurité sociale, ne serait plus accordée qu'après la prise de mesures d'économies. Mais qui prend les décisions? Une commission budgétaire n'impliquant pas les partenaires sociaux (patrons et syndicats) chapeaute désormais l'ensemble des régimes. Elle est chargée de surveillance, de diagnostic et de proposer des mesures. Une véritable mise sous tutelle étatique, contraire au principe de gestion paritaire par les partenaires sociaux. Les syndicats, les mutualités et le MOC craignent que, de cette manière, le Gouvernement, qui crée les conditions d'un déficit accru, impose des économies pour réduire sa dotation. La Sécurité sociale deviendrait ainsi une variable d'ajustement budgétaire. Cette situation accroît l'incertitude des assurés sociaux quant à l'avenir de leurs droits et, surtout, de leur pension, et délégitime la Sécurité sociale au profit des assurances commerciales.

LES PISTES À EXPLORER

- Un mode de financement élargi plus favorable à l'emploi

Proposée par le MOC au début des années 90, la **Cotisation Sociale Généralisée (CSG)** est une cotisation affectée à la Sécurité sociale perçue sur l'ensemble des revenus, y compris les revenus financiers et immobiliers. Appliquée avant la plupart des déductions et exonérations fiscales, cette cotisation permet ainsi d'avoir une base large permettant un taux faible. Outre le financement de nouveaux besoins et du coût du vieillissement de la population, elle devait servir à compenser de nouvelles réductions de cotisations en faveur des bas salaires pour promouvoir l'emploi des moins qualifiés. Entre-temps, l'idée de l'appliquer sur la valeur ajoutée non salariale, autrement dit sur le coût du capital et les profits des entreprises, a été abandonnée vu la concurrence fiscale entre les pays et pour ne pas nuire aux investissements, au progrès technique et à l'innovation compétitive. Pourtant, une telle CSG sur le capital productif aurait pu être favorable aux entreprises intensives en emplois, compensant quelque peu le fait qu'elles contribuent davantage par leurs cotisations.

L'idée de la **Cotisation sociale sur la valeur ajoutée (CSVA)** va dans le même sens⁴. Cepen-

dant, la CSG s'apparentant à une mini-réforme fiscale, ne vaudrait-il pas mieux affecter à la Sécurité sociale le fruit d'une réforme plus conséquente de l'IPP et faire payer plus d'impôts aux sociétés en limitant les nombreuses exonérations et déductions fiscales qui leur sont octroyées?

Quant à la **TVA dite sociale**, elle consiste aussi à réduire les cotisations patronales en échange d'une augmentation de la TVA. La baisse du coût du travail permet aux entreprises du pays de réduire leurs prix hors TVA afin que le prix TVA comprise reste inchangé. Les producteurs à l'étranger ne pouvant compenser la hausse de TVA, l'opération améliore la compétitivité-prix au bénéfice de l'emploi et incite à ne pas délocaliser. Pourtant, l'impact pour l'emploi pourrait s'avérer négatif, via l'indexation des salaires et une inflation affectant la compétitivité.

- Refinancer via une fiscalité plus juste

Finalement, il serait préférable de réaliser une réforme fiscale qui rétablisse plus de justice et d'affecter une partie de son produit à la Sécurité sociale via plusieurs types de nouvelles recettes fiscales (comme dans le financement alternatif) qu'on pourrait appeler CSG. Pour l'IPP, il s'agirait d'instaurer plus d'équité entre les différents types de revenus (professionnels, financiers, immobiliers), de rétablir davantage de progressivité dans le calcul de l'impôt: notamment, en limitant les déductions fiscales et en restaurant les taux de 52,5 et de 55% sur les tranches les plus élevées de revenus. Toutefois, le rendement de ces mesures a des limites⁵. Les revenus du capital (dividendes) sont élevés mais sont de plus en plus touchés par des actionnaires résidant à l'étranger, donc, pas taxables en Belgique. Il n'y a plus eu de réévaluation de la valeur des immeubles depuis



de nombreuses années et il y a un retard dans la mise en œuvre d'une juste contribution des revenus immobiliers. On peut juste espérer une lente atténuation de la concurrence fiscale sur l'impôt des sociétés grâce aux légers progrès de la transparence fiscale entre pays et à la lutte contre les paradis fiscaux.

- Revaloriser la cotisation sociale

De plus en plus de voix se font entendre pour vanter les mérites de la cotisation sociale et pour les maintenir à un niveau élevé. Même si le financement alternatif (TVA, accises, IPP) reste majoritairement assumé par les travailleurs, on ne peut négliger la force symbolique que représente la cotisation sociale. Il est impératif de restaurer une plus grande autonomie de la gestion paritaire de la Sécurité sociale par rapport au Gouvernement pour garantir au moins le maintien du niveau des prestations aux assurés sociaux. Sans, pour autant, oublier que le soutien du Gouvernement reste primordial pour la viabilité du système, notamment, face au défi du vieillissement. Deux actions sont prioritaires. D'une part, il faut faire glisser davantage les réductions de cotisations patronales vers les seuls bas salaires, tout en faisant des économies puisque ces réductions sont plus efficaces pour l'emploi. Outre l'intérêt de créer plus d'emplois, cela contribuerait à refinancer la Sécurité sociale. Mais cela suppose de revenir sur

le tax shift! D'autre part, il faut limiter davantage les rémunérations et avantages en nature exonérés de cotisations ou à cotisations réduites (participation au bénéfice, bonus, voitures de société, chèques-repas, assurance hospitalisation, etc.) et limiter les emplois exonérés de cotisations ou à cotisations réduites que le Gouvernement Michel affectionne particulièrement⁶.

- Augmenter les salaires

Les solutions qui précèdent, rencontrent des freins, surtout politiques, et risquent de ne pas suffire si l'on veut améliorer la Sécurité sociale et faire face aux défis. Pour sortir de la stagnation économique, il est donc nécessaire de restaurer une plus grande part salariale. Comment? En réduisant la part des profits des actionnaires, qui, au lieu de stimuler les investissements productifs, alimentent des investissements purement financiers. C'est un enjeu capital auquel les gouvernements européens devraient s'atteler, de même qu'arrêter la concurrence aux plus bas couts salariaux, au détriment de la Sécurité sociale et des services collectifs et du besoin de relance économique. Pour atteindre ces objectifs, une collaboration entre pays nécessiterait de lâcher du lest sur les salaires pour relancer leurs économies et d'opter pour la compétitivité non salariale fondée, notamment, sur la qualification et l'innovation, pour faire face à la concurrence mondiale.

EN CONCLUSION

Même sans cette remontée de la part salariale, l'impact du vieillissement sur les pensions est loin d'être «impayable».

Outre une fiscalité plus juste, il suffirait de consacrer aux pensions une part un peu plus importante des hausses de salaires en relevant un peu les taux de cotisations sociales. Les gouvernements fédéral et régionaux devraient aussi relancer l'investissement public et privé, ainsi que l'innovation, mais en se gardant de générer n'importe quelle croissance. Celle-ci devant être orientée le plus possible vers les défis sociaux⁷ et environnementaux.

Faut-il, en outre, réduire l'endettement public par rapport au PIB pour pouvoir payer les pensions? Oui, progressivement, si persiste une faible croissance économique empêchant de financer des dépenses d'intérêt croissant avec la hausse prévisible des taux d'intérêt. Pour cela aussi, il importe de mettre en œuvre les réformes décrites précédemment. ■

1. IPP: Impôt sur les personnes physiques; ISOC: Impôt des sociétés.
2. Ce «glissement fiscal» remplace une partie des cotisations patronales (surtout) et de la taxation du travail par une hausse des taxes sur la consommation mais aussi par des économies en Sécurité sociale.
3. La seule différence entre cotisations patronales et cotisations du travailleur est que réduire la première diminue le coût du travail, tandis que réduire la seconde augmente le salaire-poche.
4. Elle serait perçue sur l'ensemble de la valeur ajoutée (salaires, coût du capital, profits) alors que la CSG sur les entreprises ne devait pas porter sur les salaires.
5. Comme l'a expliqué Réginald Savage au Colloque des Équipes populaires *La Sécurité sociale: un luxe du siècle passé?*, 18 octobre 2016, Namur.
6. Notamment, les flexijobs, les mini-jobs dans l'économie «collaborative» ou l'HOECA ou les jobs d'étudiants, etc.
7. Inégalités, pauvreté, prévention sanitaire, éducation initiale et continue, inclusion sociale et capacités (plus de capacités d'autonomie dans les choix de vie).

Les recettes posent problème, pas les dépenses!

Les mesures d'économies décidées encore tout récemment par le Gouvernement Michel visent à nouveau la Sécurité sociale et les services collectifs. Avec, pour couronner le tout, des atteintes aux droits des travailleurs-ses, aux allocataires sociaux et aux soins de santé. Ainsi, 902 millions d'euros d'économies structurelles ont déjà été imposées aux seuls soins de santé en 2017.

Il est inacceptable de mettre systématiquement l'accent sur les dépenses lors

de chaque conclave budgétaire, alors que le Gouvernement fédéral refuse tout aussi systématiquement d'opter pour une augmentation des recettes fiscales. Il ressort pourtant des derniers chiffres que ce ne sont pas les dépenses - en particulier de la Sécurité sociale - qui sont à la base de l'actuel problème budgétaire, mais bien les recettes.

La réaction du MOC et de ses organisations constitutives à l'encontre du projet de loi de réforme du financement en juillet dernier n'a pas empêché son

adoption, malgré de très nombreux amendements de l'opposition. Cette réforme ne garantit pas le financement alternatif de la Sécurité sociale suite aux baisses de cotisations patronales, subordonne l'augmentation du subsidie à des conditions qui ont peu de chances d'être atteintes et qui dépendent de la politique du Gouvernement (maintien en emploi des travailleurs âgés, croissance économique). Et, en cas de déficit, la dotation d'équilibre sera réduite. Le MOC demande un financement



tion de l'emploi, limitation des formes de travail précaires, soutien à la réintégration professionnelle des travailleurs en incapacité de travail ou en invalidité plutôt qu'une politique de sanction...

qui ne fasse pas de la Sécurité sociale une variable d'ajustement du budget fédéral, mais qui garantisse les moyens nécessaires.

UNE RÉFORME FISCALE ÉQUITABLE

Il est grand temps que la fiscalité fasse l'objet d'une réforme structurelle, axée sur une plus grande justice fiscale. C'est à présent aux contribuables les plus riches et aux entreprises qui échappent, en grande partie, à l'impôt d'être mis à contribution.

Une baisse de l'impôt sur les sociétés risque de creuser un nouveau trou dans le budget, alors qu'il apparaît, d'ores et déjà, que le tax-shift ne produit pas les recettes promises. À l'heure actuelle, plus de la moitié des entreprises échappe à l'impôt sur les sociétés, selon les chiffres du Conseil Supérieur des Finances. Ne serait-il pas plus rentable de déployer suffisamment de contrôleurs pour lutter contre la fraude fiscale, plutôt que d'en réduire le nombre?

Et pourquoi les revenus du travail restent-ils autant taxés par rapport aux autres revenus dont une partie non négligeable n'est pas ou pratiquement pas imposée? Un impôt sur les revenus locatifs et l'instauration d'un impôt sur les plus-values notamment, pourraient constituer un premier pas pour établir une équité fiscale. *Beweging.net*, le MOC, la CSC et la MC mettent sur la table douze réformes structurelles en vue d'augmenter les recettes fiscales et de rendre la situation plus juste¹ et lancent, dans le même temps, des propositions en faveur de l'emploi et de la justice sociale.

UN AGENDA POUR L'EMPLOI

Outre une réforme fiscale, il faut soutenir la relance économique, élément clé pour la viabilité de notre système de Sécurité sociale: augmentation des bas revenus, investissements efficaces, politique de l'emploi crédible, réduction du nombre d'allocataires exclus des allocations sociales, maintien des conventions de premier emploi et du salaire minimum pour les jeunes, soutien à la redistribution du travail plutôt qu'à la concentra-

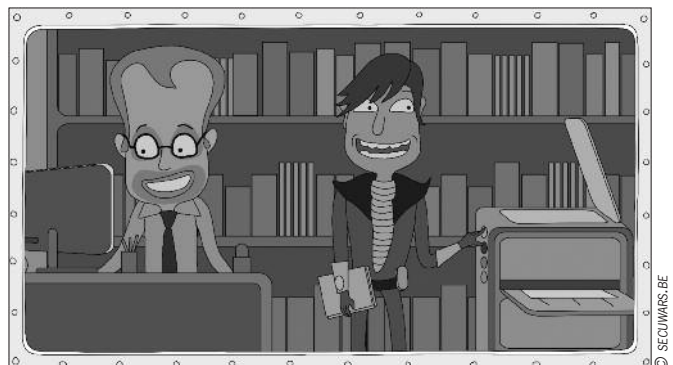
UNE PROTECTION SOCIALE FORTE

Un agenda en faveur de l'équité sociale doit également englober les aspects suivants:

- Un plan et un budget fédéral visant à relever -enfin- les minima d'assistance au niveau de la norme européenne de pauvreté et les minima dans la Sécurité sociale à hauteur de 10% au-dessus de la norme européenne de pauvreté.
- Le respect de la norme de croissance légale de 1,5% dans les soins de santé, et le respect des accords conclus entre le Gouvernement et le secteur pharmaceutique, celui-ci étant le principal responsable du dépassement budgétaire des soins de santé.
- L'arrêt de mesures décidées antérieurement, comme les sanctions touchant les malades et les invalides, l'exclusion du bénéfice des allocations d'intégration, la réduction de l'allocation de garantie de revenus pour les travailleurs à temps partiel...
- Le gel immédiat de toutes les mesures et de tous les projets socialement dommageables en matière de pension, tels que la limitation de l'assimilation du chômage et du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour la pension (Voir encadré).

Le Gouvernement renforce de plus en plus sa politique néolibérale: il fait primer l'intérêt des lobbys économiques et financiers sur l'intérêt de la population active qui demande de pouvoir combiner sa vie professionnelle et sa vie privée.

Les travailleurs sont réduits à des instruments économiques qui doivent rapporter un maximum. Dans une économie durable, l'humain et la société doivent occuper la première place.



Le Conseil politique du MOC² a adopté, en 2016, une position très élaborée sur les pensions, à la fois contre la politique actuelle et proposant une tout autre politique³. Le MOC veut faire converger les régimes vers le haut en réduisant la durée de carrière complète. Il demande la transparence sur les pensions complémentaires et une cotisation désincitant à l'inégalité des couvertures complémentaires et à la privatisation. Il rejette la pension à points qui rendrait la pension future incertaine. Pour augmenter l'emploi des jeunes, restreindre les emplois à temps partiels, et mieux répartir le travail, il s'oppose au recul de l'âge légal, revendique le retour à des conditions permettant l'accès à la pension anticipée, des pauses carrières et une réduction du temps de travail en fin de carrière mais aussi pour tous, ainsi que des aménagements du travail pour préserver la santé. Il propose enfin toute une série de mesures œuvrant à l'égalité entre hommes et femmes. Une position très complète a aussi été adoptée en 2016 en matière d'allocations familiales⁴, qui est assez proche de ce que le Gouvernement wallon sortant vient provisoirement d'adopter. Mais qu'en adviendra-t-il?

1. Voir communiqué de presse sur www.moc.be
 2. Positions sur www.moc.be
 3. FELTESSE Patrick, «Pensions: cessons les contre-vérités!», dans *Démocratie*, n° 9, septembre 2016.
 4. Positions sur www.moc.be

Opter pour la Sécurité sociale: une question de choix

PAR PATRICK FELTESSE, MOC

Renforcer et améliorer le financement de la Sécurité sociale suppose d'en rechercher les différents moyens et d'en analyser les avantages et inconvénients mais aussi l'existence d'une demande sociale exprimée et relayée au niveau politique. Et à ce propos, il faut taper sur le clou. La Sécurité sociale ne doit pas être considérée comme une charge mais comme un instrument de premier choix d'un développement économique et social orienté vers le bien-être.

Coute-t-elle trop cher? Pour y répondre, il est d'usage de montrer une comparaison européenne¹. En contradiction avec le fait que les pays membres de l'UE ont voulu rester souverains en cette matière. L'importance que chaque pays lui accorde, dépend de ses choix collectifs quant aux missions de la Sécurité sociale et de la perception de son efficacité qui peut avoir une dimension subjective.

À cet égard, on oublie souvent qu'outre son rôle premier de couverture de certains risques et coûts, elle contribue, avec la fiscalité, à la redistribution des revenus et, dès lors, à la réduction des inégalités, non seulement à travers ses modes de financement mais aussi suivant le calcul des prestations (minima, plafonds, taux de remboursement, intervention majorée et maximum annuel à facturer en soins de santé, etc.).

Elle est aussi favorable au développement économique en diminuant le besoin d'épargne de précaution, en sauvegardant une partie du pouvoir d'achat des pensionnés et allocataires sociaux

(jouant un rôle de stabilisateur de l'économie en cas de baisse conjoncturelle de l'activité ou de crise économique), en améliorant les conditions financières de la réussite scolaire et de la poursuite des études, en permettant la prévention, la guérison et la convalescence, en finançant la production de produits médicaux et le progrès technique médical, en créant des emplois dans les secteurs marchand et non marchand, en offrant des assurances sociales à faible coût administratif et sans dividendes pour des actionnaires.

Comme d'autres politiques sociales, elle peut être considérée comme un investissement social, non pas d'abord dans le «capital humain» de l'économie et au sens où cela réduit de futures dépenses sociales évitables mais, avant tout, pour le bien-être de la population. Et cela, dès lors qu'elle contribue à prévenir des problèmes futurs de santé, à améliorer les conditions de vie des enfants, leur latitude de choisir leur vie et leur capacité de la réaliser, ainsi que celles des personnes privées d'emploi. Mais soyons conscients que le détricotage de la Sécurité sociale reflète une lutte de territoire entre le secteur capitaliste et le secteur non marchand public ou subsidié. Les besoins et les demandes sociales en croissance concernent des biens et services qui doivent être financés par des moyens collectifs et être organisés ou produits par la collectivité pour que chacun-e y ait accès. C'est pourquoi il est nécessaire de limiter davantage la croissance du pouvoir d'achat dans les échoppes commerciales... et l'aliénation à la surconsommation, de façon à financer correctement la Sécurité sociale. Les soins de santé, notamment, font partie des «biens supérieurs» au sens où, lorsque le revenu s'accroît, la part de celui-ci qui leur est consacrée, augmente. Et, entre la part des dépenses de communication qui augmente également et celles à consacrer

aux soins et, plus largement, à la santé, il n'y a pas photo! ■

1. La Sécurité sociale belge représente un peu plus de 25% du PIB en moyenne sur 2013-2015 soit 2% au-dessus de la moyenne pour la zone euro (AMECO macroeconomic database, CE, nov. 2016.)

POUR EN SAVOIR PLUS

- «SÉCUFLEX.ORG. UNE SÉCURITÉ SOCIALE PLUS FLEXIBLE», DANS *CONTRASTES*, N°176, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2016 (WWW.EQUIPESPOPULAIRES.BE)
- «SÉCURITÉ SOCIALE. LA PROTECTION SUR LE FIL», DANS *ALTER ECHOS*, N°447, JUILLET 2017.
- *POLITIQUE. REVUE DES DÉBATS*, HS, N°17: *LE BEL AVENIR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE*, OCTOBRE 2011.
- «LA SÉCURITÉ SOCIALE. DES CLÉS POUR LA COMPRENDRE, DES ARMES POUR LA DÉFENDRE», DANS *LE DROIT DE L'EMPLOYÉ*, CNE, SEPTEMBRE 2010. (WWW.CNE.CSC-EN-LIGNE.BE)
- FRIOT BERNARD, *PUISSANCES DU SALARIAT*, PARIS, Éd. LA DISPUTE, 2012.
- FELTESSE PATRICK ET REMAN PIERRE, *COMPRENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA DÉFENDRE*, BRUXELLES, Ed. FTU-FEC-COULEURS LIVRES, 2006.
- «À QUOI SERT LA SÉCURITÉ SOCIALE ET COMMENT LA FINANCE-T-ON?», DANS *LE DROIT DE L'EMPLOYÉ*, CNE, FÉVRIER 2017.
- *CECI N'EST PAS UN TROU*. CAMPAGNE ET COURT-MÉTRAGE D'ANIMATION DU CEPAG (WWW.CECINESTPASUNTROU.BE)
- VIDÉO *LA SÉCURITÉ SOCIALE EXPLIQUÉE À MA FILLE*. (WWW.FGTB-WALLONNE.BE)
- VIDÉO FILMÉE *TOUCHE PAS À MA PENSION LÉGALE*, CIEP HAINAUT PICARDE WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?v=74Sv9sh0fYO
- HUART, FRANCE, «LA SÉCURITÉ SOCIALE, UNE THÉMATIQUE SOUVENT RÉBARBATIVE? PISTES ET NOTIONS POUR L'ABORDER», DANS *L'ESPERLUETTE*, FICHE PÉDAGOGIQUE, N°50, OCTOBRE-DÉCEMBRE 2006.
- JEU ET BROCHURE *LA SÉCURITÉ SOCIALE, C'EST QUOI?*, LATITUDE JEUNES.
- JEU DE CARTES *LA SÉCU EN QUESTIONS*, FEC.

Néolibéralisme et Sécurité sociale: habituer à la douleur...

PAR RENAUD MAES, UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, RÉDACTEUR DANS REVUE NOUVELLE

Beaucoup de gens parlent du «néolibéralisme», que ce soit pour en blâmer les conséquences ou pour nier son existence. Dans ce grand débat idéologique, rares sont celles et ceux qui appréhendent encore de quoi on parle: que se cache-t-il derrière cette étiquette parfois maniée avec légèreté? Quel est le *programme politique*, au sens de l'ensemble constitué par des mesures coordonnées visant à transformer la société et la finalité de cette transformation, du néolibéralisme?

Tout d'abord, le néolibéralisme représente un courant de pensée économique né suite au krach de 1929 (et à la Grande Dépression qui suivit) et par l'action d'une série d'économistes plus ou moins célèbres. Critiquant la politique de *laisser-faire* qui avait caractérisé le libéralisme du tournant du siècle, ils suggérèrent à l'unisson de redonner une fonction à l'État et, surtout, aux gouvernements. C'est là l'une des spécificités majeures qui s'exprime dans les travaux des trois écoles d'économistes qui fondèrent le néolibéralisme - l'école austro-américaine (dont F. Hayek), l'école de Chicago (dont Milton Friedman) et l'école ordolibérale (dont Wilhelm Röpke): rejetant l'idée qu'une simple disparition des institutions amènerait à l'émergence d'un «ordre parfait» organisé par «la main invisible» du marché complètement concurrentiel. Ils proposèrent alors que les institutions étatiques reçoivent un rôle *proactif* dans la construction du cadre propice à la concurrence. Ce faisant, ils réhabilitent bien le principe d'une intervention de l'État dans l'économie, mais uniquement dans l'objectif de diffuser le

principe de concurrence dans le plus grand nombre de domaines possibles. L'idée fondamentale demeure bien que le marché amène à un état spécifique, mais que l'instauration du marché nécessite une intervention gouvernementale: par exemple, pour les ordolibéraux allemands, il s'agira de lutter (surtout préventivement) contre la constitution de monopoles qui menacent la concurrence «libre et non faussée».

Selon Philippe Pignarre et Isabelle Stengers, le projet néolibéral a forcément comme corollaire une intensification de l'État, singulièrement dans ses fonctions de police et de contrôle¹. En reposant sur la privatisation d'un maximum de ressources, il implique de garantir l'absolu respect de la «propriété privée», ce qui n'est possible que par le renforcement des dispositifs qui la protègent de la réappropriation ou du détournement (qui deviennent forcément, dans cette conception, vol et/ou dégradation). Par ailleurs, une erreur courante est de croire que le néolibéralisme amputerait simplement l'État de sa «main gauche»: dans le schéma proposé par Pierre Bourdieu, la «main gauche de l'État» qualifie tous les acteurs de l'action sociale, là où la «main droite» représente les décideurs des politiques économiques². En réalité, le néolibéralisme propose une «transformation» de la main gauche en... seconde main droite.

L'institution scolaire est un bon exemple: pour l'économiste-vedette de l'école de Chicago, Milton Friedman, elle peut recevoir éventuellement des financements publics - sous forme de «bons à valoir» donnés aux parents des élèves - pour autant que la gestion de chaque établis-

sement soit complètement autonome des pouvoirs publics³. Mais une telle situation ne peut arriver qu'à la condition *sine qua non* que l'École se mette au service de la logique de marché, c'est-à-dire que l'institution scolaire doit inculquer «l'esprit d'entreprendre» et doit former à des métiers directement «utiles» pour les «besoins de l'industrie». On va donc, au sein de l'École, délaissier les matières issues de la tradition humaniste - histoire, philosophie, géographie politique, sciences sociales - au profit des matières jugées «plus en phase avec l'économie», et renforcer les mécanismes de compétition entre les élèves, les classes, les institutions. On développe donc simultanément les politiques «d'excellence» et les filières directement professionnalisantes «menant à un emploi en pénurie»⁴, si possible en alternance (et donc en réduisant forcément les matières dites «généralistes»).

ET LA SÉCURITÉ SOCIALE?

Comme le néolibéralisme vise à reconfigurer radicalement le rôle des institutions, plus qu'à les faire disparaître, qu'en est-il de la Sécurité sociale?

Parmi les différents piliers de la Sécurité sociale, celui qui a fait l'objet du plus grand nombre d'analyses par les penseurs néolibéraux est le chômage. Parmi les critiques les plus acerbes, Hayek propose tout simplement de supprimer l'assurance chômage: en garantissant un revenu (relativement)



élevé au travailleur, l'assurance chômage fausse les mécanismes d'ajustement des salaires par des mécanismes d'offre et de demande⁵. Ainsi, le manque d'emplois dans un secteur industriel peut venir de salaires trop élevés soit parce que ce secteur est en déclin, soit parce que «les syndicats ont obtenu un niveau de salaire trop important»: dans ce cas, l'existence de l'assurance chômage empêche la «flexibilisation» des salaires (leur baisse), et l'embauche de nouveaux travailleurs dans ce secteur. Pour lui, l'existence du chômage diminue la mobilité des travailleurs qui ont plusieurs contrats à durée déterminée successifs dans un même secteur (notamment, les travailleurs saisonniers) et qui ne sont, dès lors, pas assez «incités» à aller chercher du travail dans un autre secteur.

On oublie souvent que, si Hayek souhaitait ardemment la suppression de l'assurance chômage obligatoire, il indiquait toutefois que devait subsister un mécanisme de revenus minima garantis pour «tous les cas de nécessité avérée, afin qu'aucun membre de la communauté ne se trouve dans le besoin d'un abri ou de nourriture». Mais, pour couvrir toutes les autres dépenses, il en appelait aux «efforts compétitifs et volontaires» des travailleurs⁶.

La toute grande majorité des économistes néolibéraux souscrivent à cette idée que l'assurance chômage «fausse» les mécanismes «d'adaptation» des salaires et de la «mobilité» des travailleurs entre secteurs et, donc, «déséquilibre» le marché du travail, participant à créer une sorte de «chômage structurel». Ils suggèrent tous, sinon de la supprimer, d'en revoir profondément les modalités. En la matière, c'est peut-être l'optique de Wilhelm Röpke qui a été la plus suivie par les gouvernements: sa proposition est de maintenir l'assurance chômage dans le cadre de son modèle «d'économie sociale de marché» (*Soziale Marktwirtschaft*)⁷. Mais les allocations de chômage doivent alors être limitées dans le temps, nécessairement fortement inférieures aux revenus du travail et, surtout, assorties d'obligations de recherche d'autres ressources, notamment, par une éventuelle réorientation vers d'autres secteurs... bref, de «recherche active d'emploi». Il est piquant de noter que cette conception de Röpke fut largement promue au Royaume-Uni par la frange la plus libérale des *Tories*

- dont Keith Joseph, «idéologue» du Thatcherisme, avant d'être récupérée par le Parti social démocrate allemand et d'être diffusée dans la quasi totalité des partis socialistes européens.



UNE ENTRAVE À L'ÉMERGENCE D'UN «HOMME NOUVEAU»

La position de Röpke est intéressante car elle met en valeur une forme de «dressage» des individus, qui est un autre fondement du néolibéralisme. Concrètement, les modèles économiques des néolibéraux partagent le point commun de reposer sur l'action d'agents économiques «rationnels» et «égoïstes» qui passent leur temps à maximiser leur intérêt, en toute occasion. L'atteinte du fameux «ordre spontané» et de «l'équilibre dynamique» est systématiquement inféodée à l'adoption de ce comportement par les individus: ils doivent *optimiser en permanence*, suite à un calcul, leurs opportunités non seulement de tirer un profit, mais de dépasser les autres. Inculquer l'habitude du dépassement fait partie explicitement du projet de construction d'un «néo-sujet» néolibéral⁸.

Lorsque Röpke discute du chômage, il s'agit, avant tout, d'apprendre aux travailleurs à «s'aider eux-mêmes» et de n'intervenir avec une aide financière que de manière absolument résiduelle⁹. Selon lui, les mécanismes d'assurances réciproques au sein de la famille et de la communauté doivent également constituer une composante essentielle pour la survie en cas de coups durs et la Sécurité sociale représente une entrave à ce déploiement!

Cette optique dépasse le cadre du chômage: pour Hayek, par exemple, dans le cadre de l'assurance maladie, il est indispensable de «responsabiliser» les individus par rapport à leur santé et celle de leurs proches¹⁰. Il propose une réduction extrêmement drastique du soutien de l'État au financement des soins de santé. Dans la même optique, Gary Becker propose que la santé fasse partie du «capital humain» individuel et que chacun doive adopter une attitude «d'investisseur» par rapport à ce «capital»¹¹. Sur cette base, il plaide, par exemple, pour une diminution des moyens publics octroyés pour lutter contre des maladies découlant d'habitudes de consommation individuelles (par exemple, les

cancers) et, plus généralement, pour une limitation maximale de la subvention aux coûts des médicaments afin, notamment, que la peur du risque de banqueroute financière prévienne le mauvais usage du «capital santé». Les récentes réformes de Maggie De Block en matière de coûts des médicaments comme de réduction de prise en charge de certaines maladies par l'INAMI, sont une parfaite application de ces recommandations.

S'il est parfois vu (à tort) comme plus modéré qu'Hayek ou Friedman, Gary Stanley Becker est, en réalité, l'auteur néolibéral qui a produit le plus d'arguments en faveur de la disparition des mécanismes publics de solidarité. D'après lui, le fait que chaque individu cherche à maximiser son profit propre en permanence au sein d'un groupe d'individus l'amènerait «naturellement» à adopter une attitude charitable, celle-ci lui permettant de disposer d'une forme «d'assurance réciproque» en cas de coup dur. Et plus l'individu dispose de revenus élevés par rapport aux autres, plus il aurait tendance à la charité¹². Dès lors, la charité est un mécanisme «naturel» découlant des propriétés intrinsèques de l'homme économique et de son besoin d'accumulation... Seulement, le déploiement de l'aide d'État aurait pour conséquence de brider cette tendance naturelle. Pire encore, les mécanismes de redistribution diminueraient l'ampleur de l'action charitable. Si Becker n'en tire pas directement des propositions explicites, les conclusions politiques sont évidentes: il faut diminuer les mécanismes de redistribution et l'ensemble des aides sociales pour «laisser faire la nature», installer un climat de concurrence maximale (entre les individus, les familles, les communautés), et permettre le déploiement de la charité par le déploiement des intérêts égoïstes des «hommes économiques». Cette substitution des mécanismes étatiques de solidarité au profit de la charité est largement encouragée par les réformes et actions menées par le Gouvernement fédéral belge: ainsi, l'encouragement au



don à une action de charité, comme «Viva for Life» se manifestant, notamment, par un chèque «donné» par un ministre fédéral, s'inscrit parfaitement dans la lignée du renforcement du contrôle et, donc, de l'exclusion massive d'usagers du chômage et des CPAS.

LE PROBLÈME DÉMOCRATIQUE

Pour résumer, la position commune aux néolibéraux sur la Sécurité sociale peut se formuler comme suit: réduire au minimum les mécanismes de solidarité et augmenter largement les contraintes, afin de forcer les comportements amenant les individus à participer à une «course permanente» où se mêlent prise de risques et concurrence entre tous et toutes. Bref, il s'agit au travers des réformes institutionnelles de «transformer le cœur et l'âme» des individus, expression fabuleuse de Margaret Thatcher.

Un autre souci très fondamental est posé par la Sécurité sociale aux néolibéraux: dans nombre de pays, elle est gérée, ne fût-ce que partiellement, par des organes où sont représentés les syndicats. Un autre trait commun des néolibéraux est leur haine profonde des syndicats (en tout cas des fédérations nationales) et la méfiance la plus absolue pour les mécanismes «participatifs». Selon Hayek, la conflictualité nuit à l'efficacité de la prise de décision¹³. Dans le même type de perspective, parmi les réformes de la Sécurité sociale défendues, par exemple, par l'ordolibéral Walter Eucken, il y a son morcellement en «agences indépendantes» dirigées par des fonctionnaires-techniciens. En Belgique, un exemple frappant d'application stricte de ces propositions est que les réformes du mécanisme d'évolution des salaires dans le secteur privé, visant à «rattraper» ce que la FEB et le Gouvernement appellent «le handicap historique», limitent drastiquement la possibilité de négociations syndicales et ré-

duisent le calcul de cette évolution à des processus bureaucratiques¹⁴. Plus largement, le développement d'un arsenal juridique de plus en plus contraignant criminalisant les actions syndicales et la mise en place d'outils réduisant la portée de ces actions (comme le service minimum dans les transports en commun présent dans le programme de la toute récente majorité wallonne) s'inscrivent dans cette logique néolibérale de *lutte frontale* contre les syndicats.

Le «programme» néolibéral vise à un démantèlement approfondi de la Sécurité sociale. Il se fonde, comme nous l'avons pointé plusieurs fois, sur une conception particulière de l'ontologie humaine. En tant que tel, il est bien une *idéologie* mais il se veut aussi une «raison», au sens où il ne s'embarrasse pas de considérations morales: ses principes sont posés comme «découlant logiquement» d'une série d'hypothèses posées comme des axiomes. Cette «logique» apparente donne souvent l'illusion d'une rigueur, or, évidemment, les postulats qui la sous-tendent, sont éminemment critiquables. Gary Becker est un bon exemple: dans ses travaux sur la charité, il ignore complètement tous les travaux d'anthropologie du don pour ne garder que quelques considérations tirées d'économistes libéraux.

Aujourd'hui, les réformes de la Sécurité sociale menées en Belgique par le Gouvernement fédéral sont très largement inspirées du programme néolibéral, présenté comme «novateur» bien qu'il soit déjà assez ancien. Ce qui est sans doute fascinant, c'est de remarquer le caractère «ultra-orthodoxe» du Gouvernement Michel dans l'application de ces principes, là où la tradition belge avait plutôt favorisé une «lecture soft» du programme néolibéral, teinté plus d'ordolibéralisme allemand que des recommandations de l'école austro-américaine. Finalement, cela n'a pourtant rien de très étonnant: comme le dit Röpke

lui-même, dans une interview à la télévision allemande le 12 avril 1964, revenant sur une dispute homérique avec Hayek... «Je pense que l'on appliquera, d'abord, mon programme et, ensuite, le sien. La meilleure manière de rééduquer un patient, c'est de l'habituer à la douleur. On commence d'abord en douceur, puis, en augmentant l'effort». ■

1. PIGNARRE Philippe et STENGERS Isabelle, *La sorcellerie capitaliste. Pratiques de désenvoûtement*, Paris, Ed. La Découverte, 2005.
2. BOURDIEU Pierre, *Contre-feux I*, Paris, Liber-Raisons d'Agir, 1998, pp. 9-11.
3. FRIEDMAN M., *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press, 1962, p. 89 sq.
4. Les raisons des pénuries sont rarement objectivées. Or, en Wallonie comme à Bruxelles, une série d'entre celles-ci sont causées directement par la pression patronale sur les conditions d'embauche, de travail et de rémunération.
5. HAYEK Fr., *The Constitution of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.
6. HAYEK Fr., *op. cit.*, pp. 301-302.
7. RÖPKE W., *A Human Economy, The Social Framework of the Free Market*, Chicago, Henry Regnery Company, 1960, p. 175.
8. DARDOT P. et LAVAL Chr., *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009, p. 402 sq.
9. RÖPKE W., *op. cit.*, p. 177.
10. HAYEK Fr., *op. cit.*, p. 295.
11. BECKER G. S., «Health as human capital: synthesis and extensions», *Oxford Economic Papers*, 59(3), pp. 379-410.
12. MAES Renaud, *Sur l'anticommun. Néolibéralisme et charité*, Bruxelles, CFS, 2016. Tous les travaux empiriques menés sur la question montrent que la charité n'est pas un substitut suffisant à l'aide sociale et que, pire encore, les classes les plus aisées n'ont pas une propension importante à la générosité - qui est plutôt le propre des classes moyennes et... précaires
13. FECTEAU Fr., «Politiques néolibérales et enseignement supérieur», *La Revue nouvelle*, 72(2), 2017, pp. 35-41.
14. DERRUINE Olivier, «Vous reprendrez bien 20 ans d'austérité? La neutralisation latente des syndicats et de la solidarité fédérale», *La Revue nouvelle* (en ligne), 2 février 2017, <http://bit.ly/2h89Wcv>

Une campagne CIEP-Équipes populaires

Le message de cette campagne est d'affirmer que l'avenir de l'humanité réside dans un investissement dans les «paradis sociaux» solidaires et justes, et non dans la jungle des «paradis fiscaux» égoïstes et inégalitaires.

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES

Le 10 novembre, la campagne «Investissez dans les paradis sociaux» sera lancée lors de la Sécu Day. Cette journée d'études mêlera débats, activités ludiques, présentation des supports de campagne et action publique.

DATE: 10 NOVEMBRE DE 9H00 À 16H30

LIEU: INSTITUT CAROIJN À LOUVAIN-LA-NEUVE - **INFO:** WWW.CIEP.BE

SÉCU WARS, UN NOUVEAU JEU VIDÉO

Ce jeu vidéo propose de survivre dans un monde sans Sécu, en 2060. De quoi nous donner le frisson tout en s'amusant. Agrémenté de courtes séquences vidéo, il sera accessible sur tous les supports informatiques. www.secuwars.be

De novembre à décembre, des actions sont prévues par les Équipes Populaires et le CIEP dans toutes les régionales. D'autres outils de campagne sont en préparation: un site Internet, un numéro spécial de *Contrastes*, un questionnaire, une lettre-pétition au Gouvernement Michel.

L'impossible Sécu de demain

UN «COMMUN» MONDIAL DANS UNE ÉCONOMIE POST-SALARIALE?

PAR GUILLAUME LOHEST,
ÉQUIPES POPULAIRES

Notre Sécurité sociale est attaquée de front par ceux qui souhaitent purement et simplement la réduire à peau de chagrin. La défendre face à ces assauts ne suffit pourtant pas, car le contexte économique, les impasses écologiques et les bouleversements technologiques modifient en profondeur l'organisation du travail sur laquelle elle a été construite. Il est des articles qu'on hésite à écrire et qu'on écrit en hésitant. Non pas que leur sujet manque d'intérêt. Que du contraire! «*Que pourrait être une Sécurité sociale 2.0, voire même 3.0, bref une forme de protection sociale en phase avec les défis qui nous attendent?*». Il y a tant à en dire! Situées volontairement en lisière de l'hérésie ou de l'utopie, les réflexions interrogent sans tabou l'avenir de la Sécurité sociale au niveau de ses fondements: son architecture de financement et de gestion, sa dépendance à la structure salariale de la société, son caractère national et ses champs d'application.

BISMARCK, BEVERIDGE: ET APRÈS?

On distingue deux grands types d'architecture des systèmes de Sécurité sociale. Dans le système bismarckien, les travailleurs et les employeurs cotisent pour alimenter des caisses communes et participent à leur gestion. Dans le système beveridgien, l'État alloue à ses citoyens des allocations diverses alimentées par l'impôt. La distinction est évidemment justifiée. Dans le premier système, l'État est en arrière-plan: ce sont

les acteurs économiques, via les représentants des travailleurs et des employeurs, qui organisent la solidarité. En Belgique, notre Sécurité sociale fonctionne essentiellement sur ce modèle, mais avec des importantes touches «beveridgiennes» dans la mesure où, de plus en plus, le système s'est étendu et universalisé (allocations familiales, soins de santé). Par ailleurs, la part du financement alternatif de la sécu, par la TVA et la dotation d'équilibre, par l'État donc, n'a cessé d'augmenter et atteint presque 40% aujourd'hui. Notre système est donc devenu mixte.

Mais surtout, il faut s'interroger, au-delà de la réalité historique et des implications philosophiques de cet héritage bismarckien «beveridgisé», sur ce que ces architectures de financement signifient réellement pour les gens. Pas besoin de s'interroger longtemps: rien. Cela ne signifie plus rien pour 99% des bénéficiaires de la Sécurité sociale. Qui perçoit encore la différence entre l'impôt et les cotisations sociales? Personne ou presque. La logique d'une contribution de tous en proportion de ses moyens à des services qui bénéficient à tous est la même, qu'il s'agisse du remboursement d'une consultation médicale, de l'accès à une plaine de jeux, de l'entretien des routes ou du droit à une pension décente... Évidemment, il est différent de recevoir une somme d'argent ou de bénéficier d'un droit d'usage plus ou moins gratuit. Mais du point de vue de la fiche de paie, la différence entre cotisation et impôt s'estompe. Dans les deux cas, il s'agit d'une somme retranchée du net et remise dans un «pot commun». Du coup, on peut se demander s'il est

pertinent de sacraliser l'un ou l'autre de ces mécanismes pour justifier des oppositions à des propositions comme l'allocation universelle, par exemple, ou le salaire à vie, ou l'extension de la gratuité. Ces trois pistes méritent d'être débattues et articulées à la réflexion sur la Sécu dans un esprit de complémentarité et d'inventivité.

Risquons une hypothèse. Il est probable que les architectures bismarckienne et beveridgienne soient appelées à être dépassées ou complétées par d'autres visions de société. Dans la première, la solidarité repose sur la centralité du travail en s'appuyant sur la structure du salariat. La Sécurité sociale agit comme une sorte de «parasite» pour la propriété privée des moyens de production. Un parasite positif, évidemment: elle entrave l'accumulation de richesses privées en alimentant des organismes de solidarité. En ce sens, elle est véritablement un compromis historique avec l'économie de marché: elle est en même temps dans une double logique de conflit et de symbiose. Dans la seconde, c'est en tant que citoyen qu'on bénéficie d'une protection sociale (souvent minimale), qui est confiée à une gestion publique, centralisée. Or, actuellement, refait surface un puissant courant philosophique en faveur de ce qu'on appelle les «communs», c'est-à-dire ce qui ne relève ni du privé, ni du public, mais précisément du «commun». La Sécurité sociale ne gagnerait-elle pas à être considérée de la sorte? Elle n'appartient ni aux seuls «travailleurs» et «employeurs», ni à l'État, ni à la somme de ces entités, mais est une ressource collective à gérer, dès lors, collectivement selon un certain nombre de principes et de règles démocratiquement décidées.

Mais que signifierait gérer collectivement la Sécurité sociale? Est-ce la même chose que la cogestion (mutuelles, syndicats, employeurs et État) que nous connaissons aujourd'hui? En tout cas, cela reviendrait à inverser la tendance actuelle, qui va vers une tutelle de plus en plus grande de l'État. Au contraire, il s'agirait d'aller vers une plus grande



diversification des gestionnaires, dans le but de se conformer à toute la diversité du corps social, des territoires, des besoins à rencontrer... Mais la Sécu est-elle modulable à ce point? Et qui garantirait alors les principes de solidarité aussi fortement que le font, aujourd'hui, les syndicats et les mutuelles? Questions ouvertes.



CE SACRO-SAINT SALARIAT...

Un problème se pose pour tout système de Sécurité sociale adossé principalement aux salaires. La «société salariale», selon les mots de Robert Castel, s'effrite: les embauches se font majoritairement, aujourd'hui, en CDD, la création de valeur a lieu, de plus en plus, en dehors des entreprises classiques, hors emploi, les plateformes numériques se multiplient et, avec elles, des formes de travail intermittent (freelance, travail à la demande, mini-jobs). Face à cette situation dont profite essentiellement une minorité de start-uppers habiles et de diplômés mobiles, une stratégie de repli sur le salariat classique est pourtant vouée à l'échec. Car, si l'aspiration à une protection sociale forte demeure, elle ne va plus forcément de pair avec un désir de stabilité dans l'emploi et une acceptation de l'organisation classique du travail (avec des postes et une hiérarchie fixes). En dehors de certains secteurs de production qui exigent davantage de stabilité et de continuité des carrières, il semble que le rapport au travail soit en train de se modifier profondément. Ne nous y trompons pas: la protection sociale, à savoir la protection contre les aléas de l'existence et la protection des travailleurs quel que soit leur statut, est plus nécessaire que jamais. Mais il existe une tentation à résister aux bouleversements du travail en s'arc-boutant sur une vision qui ne correspondrait plus, ni aux attentes majoritaires de la population, ni à la nature même du travail en pleine révolution numérique. Or, à l'image du parasite qui se nourrit, tout en l'affaiblissant, d'un autre organisme, il ne faudrait pas que la Sécurité sociale agonise avec le salariat. Pour rester finançable et pour protéger contre les nouveaux risques, ne doit-elle pas «parasiter» aussi les plateformes numériques, davantage inclure des statuts hors salariat, s'alimenter à des richesses autres

que celles prélevées sur les salaires? Ces vœux pieux ne disent pas qui, quoi, comment, précisément... mais encouragent à développer la réflexion sur des formes de protection sociale moins dépendantes de la structure salariale de la société. La voie prise aujourd'hui par les gouvernements, notamment avec la loi Peeters en Belgique, semble être celle d'alléger les codes du travail actuels pour pérenniser l'emploi et les systèmes de Sécurité sociale sous des formes «light». Mais, selon Diana Filippova, «*La gig economy (littéralement l'économie des petits boulots) est, par essence, celle de missions courtes, déterminées dans le temps. Il ne suffit pas de flexibiliser pour faire rentrer toute cette population de travailleurs dans le CDI à temps plein: ce modèle, lui, est tout simplement étranger et requiert qu'on change de système opérationnel pour penser ses modalités et sa protection*»¹. Ce qui lui fait dire qu'il est urgent de donner à la Sécurité sociale une colonne vertébrale qui ne se réduise pas au salariat ce qu'aurait pu être le CPA français² si «*ses mesures incohérentes n'étaient pas venues tout gâcher*».

MONDIALISER ET ÉLARGIR?

Deux autres enjeux titanesques en ajoutent aux incertitudes sur ce que pourrait être la Sécurité sociale de demain et d'après-demain. Évoquons d'abord le caractère national de celle-ci. Faut-il continuer à envisager, exclusivement à l'échelle des États, une institution si étroitement dépendante du fonctionnement de l'économie pourtant largement mondialisée? Olivier De Schutter avait dessiné quelques pistes³, notamment celle d'un Fonds mondial de protection sociale et de primes d'assurances que les pays riches pourraient souscrire pour garantir aux pays les plus vulnérables une continuité des systèmes qu'ils mettraient en place⁴. L'énormité du chantier doit nous rappeler que la défense de la solidarité perd tout son sens si elle se limite à l'échelle d'un État. Pour le dire sans détour, il n'y a aucune bonne raison de militer davantage pour le main-

tien de minimas sociaux élevés chez nous que pour l'instauration de systèmes de Sécurité sociale dans d'autres régions du monde. À fortiori, avec un peu de recul historique, quand on sait ce que notre PIB, si longtemps (et encore) florissant, doit aux ressources d'autres nations et aux déséquilibres des marchés. L'avenir de la Sécurité sociale requiert de l'internationalisme et une vision systémique. Le bon parasite doit s'installer aux endroits *ad hoc*: à tous les pores où la richesse cherche à éviter de contribuer à la justice sociale. On le sait, cette évolution se joue à l'échelle mondiale.

Enfin, toutes ces considérations imbriquées les unes dans les autres, on peut se demander si le champ de la Sécurité sociale n'est pas, au fond, extensible à tous les risques pesant sur la sécurité d'existence et l'accès à des ressources communes. On peut penser, en particulier, à trois domaines cruciaux: le logement, l'énergie et les innombrables conséquences du changement climatique. Que ce soit sous la forme de salaire, d'allocation ou de gratuité, rien ne nous interdit de travailler à articuler de nouveaux domaines à la Sécurité sociale. Rien n'interdit non plus les partisans du progrès social à envisager une évolution des mécanismes de solidarité à l'échelle de l'Union européenne, par exemple, voire davantage. Faisons comme si nous ne savions pas que c'est impossible. Et laissons tonton Bismarck et oncle Beveridge se chamailler en paix dans leurs tombes... ■

1. FILIPPOVA Diana, «Une Loi Travail pour le XXI^e siècle», dans *Ouishare Magazine*, 15 mars 2016.
2. Le Compte Personnel d'Activité (CPA) est le regroupement, au sein d'un dispositif unique, de diverses étapes, activités et droits sociaux associés à une personne. Actuellement en France, il reprend le compte formation, le compte pénibilité et le compte engagement citoyen.
3. DE SCHUTTER Olivier, «Comment financer la protection mondiale», dans *Politique hors-série*, n°24, octobre 2015, pp.12-15.
4. Selon l'OIT, environ 73% des familles n'ont accès à aucune Sécurité sociale dans les pays en voie de développement.

Une nouvelle revue électronique au Carhop

Fin juin, le troisième numéro de la nouvelle revue électronique «Dynamiques. Histoire sociale en revue» du Carhop a été publié. Inaugurée avec un numéro sur la grève des femmes de la FN d'Herstal de 1966, cette revue trimestrielle répond au besoin de prolonger une démarche de rencontres sur l'histoire sociale entre les milieux universitaires, les institutions socioculturelles, les milieux associatifs et militants, ainsi que leurs publics. Situé aux confins de deux approches (la recherche et l'éducation permanente), ce projet collectif associe des démarches pluridisciplinaires, dans une perspective sociohistorique.

«Dynamiques» se décline en numéros thématiques en lien avec les chantiers que le Carhop déploie de manière régulière depuis quelques années, mais aussi dans le cadre de chantiers thématiques nouveaux ou renouvelés. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'histoire de la «condition ouvrière» qui interpelle, mais plutôt l'approche sociohistorique des exclusions sociales, qui incite à interroger les rapports de force/rapports sociaux dans le contexte

de mutations. Un même numéro fera cohabiter des savoirs de terrain issus des milieux syndicaux et associatifs, des expertises universitaires/scientifiques, selon un dialogue interdisciplinaire, et des témoignages, qui constituent les sources de cette histoire sociale. L'objectif est de faire émerger une démarche réflexive, critique et constructive, mais également des pistes d'action.

Alors que le dernier «Dynamiques» traitait de l'occupation et la gestion de l'espace public par les mouvements sociaux et les pouvoirs publics (juin 2017), les prochains thèmes seront consacrés à :

- **Femmes et immigration** (septembre 2017). Ce numéro s'articulera autour de la question: comment le tissu associatif bruxellois a-t-il pu constituer un levier d'émancipation pour les femmes migrantes? Il reprend les contributions de la journée d'étude organisée par le Carhop en 2014.
- **Les universités populaires** (décembre 2017). Ce numéro interrogera les formes de luttes en faveur de la démocratisation des savoirs. Des extensions universitaires à l'Université des femmes, en passant par le CasiJO ou l'université ouverte, les initiatives d'éducation ouvrière et populaire se sont multipliées à travers l'histoire. Nées tantôt d'organisations militantes ou de militantes, tantôt de la collaboration de celles-ci avec les universités, ces institutions naissent et évoluent en fonction de leur contexte politique, socioéconomique et culturel; elles constituent, de ce fait, un enjeu contemporain qu'il convient de redéfinir dans une perspective sociohistorique. ■

INTÉRESSÉ-E PAR LA REVUE?

PRENEZ CONTACT AVEC LE CARHOP
TÉL.: 067/48.58.61 MAIL: INFO@CARHOP.BE
«DYNAMIQUES» EST DIRECTEMENT DISPONIBLE SUR
WWW.CARHOP.BE/REVUESCARHOP/

Le socioculturel fait son festival

La CNE lance une campagne pour le personnel du secteur socioculturel. Qu'il s'agisse des travailleurs des ONG, de l'éducation permanente, des centres culturels, de la jeunesse, des TV locales, du secteur sportif, de l'insertion... tous partagent une série de constats. C'est ce que la CNE a pu mettre en exergue lors d'une dizaine de journées d'étude et de formation sous-sectorielles. Entre militant, mendiant, gestionnaire, bureaucrate et contrôleur social, le travailleur socioculturel cherche à continuer à se réaliser dans un boulot valorisant et utile. Mais il constate que c'est de plus en plus difficile. Face à de tels constats, la CNE vous propose d'agir en lançant un débat avec l'ensemble du personnel. Vous reconnaissez-vous dans un de ces constats? Seriez-vous prêts à en témoigner? À partir de cela, la CNE peut vous aider à constituer un plan d'action. D'ici fin décembre, la CNE collectera les exemples d'initiatives et d'expériences. Si cela vous intéresse, vous pouvez présenter la vôtre lors de notre assemblée de clôture de la campagne «Le socioculturel fait son festival» qui se tiendra le jeudi 25 janvier 2018. ■

Indiscutable? Et si on en discutait?

Regards critiques sur les politiques néolibérales

Née d'un groupe de travail rassemblant chercheurs académiques et de l'éducation permanente, la journée «Indiscutable? Et si on en discutait?» vise à interroger les ressorts qui conduisent à la naturalisation de l'idéologie néolibérale et de ses politiques.

Organisée par le Centre Avec, le CIEP, le CNCD-11.11.11., le Laboratoire d'anthropologie prospective, le Centre d'études du développement et l'ULg, cette journée d'étude mettra en lumière la manière dont **le débat politique est rendu impossible par un discours et des politiques présentés comme indiscutables**, conduisant à leur naturalisation. Plus concrètement, dans les analyses et dans les ateliers, seront analysés **les effets de ces «indiscutables» sur notre pratique au quotidien**, dans nos champs respectifs (éducation, coopération au développement, associatif). Nous appuyant sur les éléments de la matinée, l'après-midi sera consacrée à des ateliers de réflexion visant à élaborer des pistes d'action pour **lutter contre l'indiscutabilité**.

PROGRAMME:

- 9H00: INTRODUCTION ET ANALYSES DE CAS
INTRODUCTION PAR SASKIA SIMON (CENTRE AVEC, UCL)
DISCUSSION: JACINTHE MAZZOCCHETTI (LAAP, UCL)
- 11H00: PAUSE-CAFÉ
- 11H15: SYNTHÈSE THÉORIQUE PAR ALAIN DENEAULT (COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE)
DISCUSSION: BRUNO FRÈRE (ULG)
- 13H00: REPAS (SANDWICHS OFFERTS SUR PLACE)
- 14H00: ATELIERS ET SI ON DISCUTAIT AVEC...
- LES MÉDIAS
- LES POLITIQUES
- LES CITOYENS «LAISSÉS POUR COMPTE»
- LES ENSEIGNANTS
- 15H45: CONCLUSIONS

INFOS PRATIQUES:

DATE: 5 OCTOBRE
LIEU: AUDITOIRE UCL (PLACE CARDINAL MERCIER, 12 À LOUVAIN-LA-NEUVE)
INSCRIPTION: CENTRE AVEC
TÉL.: 02/738.08.28.
MAIL: SECRETARIAT@CENTREAVEC.BE.
WWW.CENTREAVEC.BE/SITE/JOURNEE-DETUDE-INDISCUTABLE-ET-SHON-EN-DISCUITAIT



Quand les étudiants se mettent à écrire...

PAR ANNE-FRANÇOISE LAMBERT ET
LES ÉTUDIANTS 1^{ÈRE} ANNÉE
DE L'ISCO-BOUGE

L'année dernière, l'ISCO a lancé une démarche innovante pour aborder l'écriture et ainsi améliorer leur approche de l'écrit: proposer aux étudiants de 1^{ère} année de participer à un atelier d'écriture. En effet, beaucoup d'entre eux étaient bloqués face aux travaux écrits demandés dans les différents cours. Et donc, j'ai relevé le défi pour le groupe ISCO-Namur et j'ai accepté de vivre avec les étudiants un atelier d'écriture dans le cadre du cours de méthode, à raison de cinq séances de 4h. Mon projet était de réconcilier les participants avec l'écriture et même, pour certains, de leur faire découvrir le plaisir de s'exprimer par écrit.

En partant de petites activités ludiques, et puis d'activités centrées sur l'expression des émotions, les étudiants ont été amenés progressivement à écrire des textes plus longs qui ont fait appel à leur créativité et à leur imagination. Chaque texte était lu par son auteur. Pour certains, cette étape d'expression orale fut une autre découverte. L'orthographe et le choix des mots n'étaient pas pris en compte. La «toilette» des textes a parfois été réalisée par la suite pour, notamment, la diffusion des productions mais ce n'était pas un objectif poursuivi par l'atelier. Ces moments vécus avec les étudiants sont rapidement devenus de réels moments de plaisir partagé et l'ob-

jectif poursuivi de réconcilier les étudiants avec l'écrit a été atteint pour l'ensemble du groupe. Certains ont même constaté qu'ils réalisaient plus facilement leurs travaux dans les autres cours.

Pour ma part, je suis très heureuse d'avoir relevé ce défi et d'avoir été témoin du foisonnement d'idées des étudiants, de leur créativité, leur écoute aussi, ainsi que leur évolution positive dans leurs compétences d'écriture mais aussi dans l'image d'eux-mêmes. Cette expérience, jugée trop courte pour beaucoup, fut, pour moi, une rencontre humaine de qualité avec des personnes riches et désireuses d'évoluer dans des domaines nouveaux.

SÉLECTION D'ÉCRITS

La recette du bonheur

Un sourire, un câlin, un bisou d'un enfant,
Un souper, un verre de vin, des fous rires garantis,
Un sourire, un câlin, un bon bouquin,
Un goûter, un bon pain, des souvenirs
Des amis, du respect,
La recette du bonheur est simple:
il suffit d'apprécier ces petits moments souvent négligés,
Ces petits moments qui ne durent qu'un temps.

(ANNE BRANLE)

À la limite du bois

À la limite du bois, au bord de la civilisation vit, dans une clairière, une tribu de lutins appelés plus communément, les ondins. Un beau jour d'été, le patriarche de la tribu emmena un groupe du village qui était en train de cultiver la terre, à aller à la rencontre de cette civilisation. Au bout d'un certain temps, après avoir traversé la clairière, le peuple des ondins se rendit compte de l'effroyable civilisation modernisée... machines, outils et engins tout à fait différents de leur quotidien. Goudron, béton et autres matériaux en font une civilisation moderne.

De ce qu'ils ont pu voir et constater, les ondins s'en retournent chez eux sans un mot ni un cri, mais avec le seul souhait: que nous sommes heureux dans cette clairière loin de ce monde moderne, à cultiver notre terre avec amour, même si nous n'avons pas la modernité avec nous. De ressentir nos mains toucher la terre, la pétrir et d'y planter tout ce que nous cultivons pour vivre.

(YVES CULOT)

Qui est le Dieu, le Roi, le Prince de la maison?

Chaque jour, et ce, dès le matin, le soir ou parfois l'après-midi, il y a ce moment de complicité, de tendresse et de douceur. C'est un arrêt dans ce temps qui court.

J'ai hâte de te retrouver, car je sais que tu m'apporteras un peu de calme, un «stop», la sérénité rapide.

Tu viens auprès de moi et t'installes là où c'est le plus confortable, et tu m'obliges à m'arrêter.

Et puis, tu commences... «ta pâtisserie»...

Il ne te manque plus que la parole mais tes «ronrons» en disent long.

Et oui, je vous parle de mon deuxième amour, mon petit chat Hercule.

(ESMÉRALDA DEFAUX)

Quand ils eurent fini de manger...

Quand ils eurent fini de manger, ils étaient exténués.

Exténués d'avoir ingurgité, sans modération, quantité phénoménale de nourriture.

Avec appétit goulu, sans en apprécier la moindre bouchée, ils dévorèrent ce pauvre sanglier.

Terrorisés puis ensanglantés lors de la chasse, ces gougnafriers l'ont consommé à l'aide de leurs voraces mandibules, remplies de salive et bavantes.

Leur seule préoccupation était d'assouvir l'addiction quantitative de leur estomac sans apprécier la qualité du mets et sans le moindre remord à l'égard de l'animal.

Mais leur vie fut écourtée par leur appétit démesuré et, comble de l'histoire ou loi karmique, ils se réincarnèrent en sangliers, furent chassés et bouffés.

(RODRIGUE FRANCIS)

En septembre 2015, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a dû faire face à un important afflux de réfugiés. Elle a dû trouver de nouvelles initiatives locales d'hébergement pour augmenter sa capacité d'accueil de ces personnes sans compromettre le financement de l'aide aux personnes en difficulté sur le territoire.

Via le site Internet et le bulletin, la Ville lance un appel aux propriétaires pour mettre leurs logements libres à la disposition des réfugiés pour un loyer modeste. En échange, le CPAS donne la garantie que ces loyers seront payés et que leurs biens seront entretenus.

La solidarité citoyenne a permis que les logements soient équipés, certains ont accepté de donner des cours de français aux candidats réfugiés installés. La Ville dispose, désormais, de places d'accueil pour 50 candidats réfugiés (deux fois plus que le taux réclamé par le Gouvernement).

Lorsque les personnes ont obtenu leur statut de réfugiés, ils ont deux mois pour trouver un logement à plus long terme. Dans cette étape également, la solidarité est restée forte.

Les Ottintois sont restés fidèles à l'esprit des citoyens des années 70 qui accueillaient déjà des réfugiés assyriens. Ceux-ci sont complètement intégrés et ont voulu remercier la Ville en lui offrant une œuvre d'art (un cylindre assyrien) qui est installé comme un totem au cœur de la cité.

Voilà une histoire vraie qui fait rêver.

(LINDA GROENINCKX)

La clarté qui venait du ciel (par tirage au sort).

La clarté qui venait du ciel, m'éclaira l'esprit.

L'esprit saint est venu à moi, m'a pénétré de toutes ses forces, me transformant littéralement.

Comment ai-je pu en arriver là? Après réflexion, je suis arrivé à la conclusion que c'était elle, la société qui m'avait poussé à devenir ce que j'étais.

Mais, si tu ne étais pas du bon côté de celle-ci, que tu te sens rejeté de toute part, que tu te sens isolé, tu ne peux que devenir comme ça.

Ne vous méprenez pas, l'esprit saint est un homme, qui m'a parlé, qui m'a compris, qui m'a fait confiance. C'est cet homme qui m'a éclairé, c'est lui la clarté qui venait du ciel, qui, lorsque j'étais recroquevillé sur mon morceau de carton, m'a réveillé et me proposa le gîte et le couvert.

(CHRISTOPHE LAPLANCHE)

La nuit était là, accompagnée d'une magnifique pleine lune. Elle était tellement proche qu'on avait l'impression qu'on pouvait la toucher.

Les garçons et les filles étaient fort impressionnés par la lumière qu'émettait cet astre sacré et mystérieux. Miro était content de voir ces réactions car il n'avait pas choisi au hasard

cette nuit de super-lune pour les amener à la recherche des Groms. Ah! oui, les Groms, ces petits bonshommes à la longue barbe, qui vivent cachés dans la

forêt. Ces petits ronchons ventrus qui n'aiment pas prendre un bain, qui n'aiment pas les humains mais qui adorent les plantes et les animaux qui vivent avec eux dans cette magnifique forêt.

Miro sait que c'est cette nuit qu'il aura le plus de chances de les retrouver car c'est la nuit où ils quitteront leurs cachettes souterraines pour fêter la lune. Il a vraiment besoin d'eux car ce sont les seuls qui peuvent lui donner des réponses. Miro et les enfants s'arrêtent au bord de la forêt.

«Pourquoi est-ce qu'on s'arrête, Miro?» criait Lucas. «Chut, Lucas, ne fais pas trop de bruit» chuchotait Miro, «nous ne pouvons pas leur faire peur. Vous savez que c'est vraiment important qu'ils m'aident à retrouver ma sœur Mira. Vous m'avez dit que vous avez vu que des petits bonshommes avec des gros ventres et des longues barbes l'ont enlevée. Donc, je veux savoir s'ils savent quelque chose. J'ai besoin de votre aide pour qu'ils ne s'échappent pas avant que je leur aie parlé.»

(CHRIS THUMAS)



Le 21 novembre, elle décida, malgré son état grippal, d'enfiler son gros manteau gris, de mettre sa grosse écharpe en laine rouge et ses bottes fourrées. Elle ouvrit la porte pour affronter le froid glacial de cette journée mais qui était ensoleillée.

Elle marcha jusqu'au parc, situé à deux pas de sa maison. Elle s'assit sur un banc quelques instants et repartit jusqu'au lac pour donner du pain sec aux canards.

Les yeux dans le vide, elle repensa à cette journée du 21 novembre 1996 où elle s'était mariée.

Il faisait aussi beau qu'aujourd'hui, se dit-elle. Malheureusement, son époux était à l'étranger pour son travail. Elle rentra seule à la maison, heureuse d'avoir mis son nez dehors et d'avoir pris l'air.

(DELPHINE ZIANT)

Nouvelle session **BAGIC** À LIÈGE

Vous êtes animatrice/teur dans un Mouvement d'éducation permanente, une Organisation de jeunesse ou d'ainés, dans un Centre culturel, une association de quartier,...

Vous travaillez dans un dispositif de prévention, de politiques urbaines, en activités extra-scolaire,...

Vous développez des projets d'aide à la création et la créativité, d'expression culturelle,...

Vos projets sont féministes, interculturels, sociaux, de solidarités internationales... Le CIEP vous propose le BAGIC, une formation à la coordination de projets culturels et sociaux en action collective sur Liège.

INFOS PRATIQUES:

SÉANCES D'INFO PRÉVUES: VOIR WWW.CIEP.BE - **LANCEMENT DE LA FORMATION:** LE 9 OCTOBRE

CONTACT: LAHCEN AIT AHMED - LAHCEN.AITAHMED@CIEP.BE

SECRETARIAT: FRANCINE BAILLET TÉL.: 02/246.38.41 MAIL: BAGIC@CIEP.BE



TTIP et CETA invités au cours d'Histoire à l'ISCO¹

PAR JULIEN TONDEUR,
HISTORIEN AU CARHOP ASBL
ET FORMATEUR À L'ISCO

Les questions internationales représentent la thématique transversale parcourant la formation de 4^e année à l'ISCO-CNE-TRANSCOM. Ces dernières années, les négociations entre les États-Unis et l'Union européenne dans le cadre de l'accord de libre-échange transatlantique, mieux connu chez nous sous le nom de TTIP, ont suscité une vive opposition citoyenne, syndicale et de la société civile. C'est pourquoi il nous semblait intéressant de découvrir ce que peut nous enseigner l'histoire des traités commerciaux, plus particulièrement dans une perspective de lutte syndicale actuelle. De quelle manière aborder la thématique du TTIP et du CETA sous un angle historique avec un groupe d'adultes en formation, et comment problématiser ce sujet? Ces questions sont à la base de notre analyse.

POURQUOI TRAVAILLER CETTE QUESTION AVEC DES DÉLÉGUÉS-ES?

La démarche de l'ISCO-CNE-TRANSCOM est centrée autour du désir de délégués-es syndicaux-cales de se former dans une perspective de changement social, par le déploiement de l'action collective. Plusieurs facteurs doivent néanmoins être pris en compte dans l'élaboration de la formation. De manière générale, un cadre jugé trop «scolaire» va vite sembler rébarbatif aux étudiants-es.

Dès lors, comment approcher le processus historique expliquant l'apparition des traités commerciaux de libre-échange? Le recours aux sous-groupes s'avère extrêmement utile. L'émergence des savoirs est une des bases de la formation ISCO qui se veut participative et qui est co-construite progressivement en s'appuyant sur les connaissances individuelles et du groupe. Les apports théoriques du formateur sont ensuite confrontés aux expériences, théoriques ou empiriques, des participants-es, permettant au contenu d'évoluer, nourri par les échanges avec le groupe.

Le but poursuivi par ce module en Histoire est de faire prendre conscience aux étudiants-es que le TTIP et le CETA sont issus d'un long processus historique. On retrouve des traces de traités commerciaux dès l'Antiquité, entre Rome et Carthage, par exemple, et au Moyen-Âge, où ils sont couramment utilisés afin de consolider un traité de paix². À partir du XVIII^e siècle, l'avènement progressif du libre-échange couplé aux innovations technologiques précédent et accompagnent profondément les rapports commerciaux, économiques, humains et sociaux. C'est donc en partant de la lutte citoyenne contre le TTIP et le CETA, à laquelle les délégués-es sont parfois confrontés de manière directe ou indirecte, que nous avons abordé les origines des traités commerciaux de libre-échange. Car, si les syndicats belges se mobilisent contre l'adoption du TTIP et du CETA, il est intéressant de constater que malgré leurs nombreux impacts sur la vie des travailleurs-ses (recul de la concertation sociale, délocalisations, dumping économique et social, etc.), les conséquences de ces traités restent parfois floues pour certain-e-s militants-es. En remonter le fil historique et analyser leurs conséquences à travers les épo-

ques apportent donc aux militants-es le recul nécessaire pour alimenter leurs actions présentes.

QUELQUES TRAITÉS DANS L'HISTOIRE

Le premier traité de commerce de libre-échange à avoir fait couler beaucoup d'encre est celui de Methuen, signé en 1703 entre le Royaume-Uni et le Portugal. Composé de deux articles, il ne porte que sur deux marchandises: les draps et le vin. D'un côté, le Portugal s'engage, par ce traité, à abandonner la prohibition qui pèse sur les lainages anglais depuis 1684 et à abaisser les droits de douane; de l'autre, le Royaume-Uni accorde aux vins portugais un tarif douanier inférieur d'un tiers à celui qui frappe les vins français. Selon la théorie des avantages comparatifs de l'économiste britannique David Ricardo, les deux pays ont tout à y gagner, à condition que le Portugal s'abstienne de fabriquer des textiles et que le Royaume-Uni s'abstienne de produire du vin. Il est toutefois aisé, pour ce dernier, de s'abstenir de produire du vin, alors que le Portugal peut sans problèmes confectionner des textiles, ce qu'il faisait au début du XVIII^e siècle. Les différentes analyses du traité, réalisées par la suite, ont d'ailleurs démontré que le Royaume-Uni fut le principal bénéficiaire de ce traité, tandis que le Portugal vit, en quelques années, s'effondrer son industrie textile naissante³. Ce traité sera fréquemment utilisé au XIX^e siècle par les adeptes du protectionnisme afin de démontrer les dangers du libre-échange.

Partisan du libre-échange, l'écrivain, homme politique et polémiste libéral français, Frédéric Bastiat ne partage pas cet avis. Il rédige, vers 1847, le texte «Midi à quatorze heures» dans lequel il utilise le personnage de Robinson sur son île pour démontrer les bienfaits des avantages comparatifs. Dans cette histoire, Robinson échange des fruits et des légumes contre des laines venues d'une île voisine et termine sa vie, ruiné, parallèle évident avec le Portugal du XIX^e siècle. Selon Bastiat et les économistes libéraux, la situation de faillite dans laquelle se trouve le Portugal ne s'explique pas par le traité de Methuen, mais bien par les travers propres au pays: la paresse, le désordre, la corruption et la mauvaise gouvernance. Ces critiques

peuvent être aisément transposées à celles qui s'abattent sur la Grèce aujourd'hui, démontrant que la rhétorique des partisans-e-s du libre-échange n'a pas évolué depuis près de deux siècles.

Si le traité précédent concerne des pays développés, de très nombreux autres accords bilatéraux de commerce peuvent être considérés comme inégaux au profit des nations colonisatrices ou plus avancées technologiquement. Par exemple, le traité signé, en 1827, entre le Brésil indépendant et le Royaume-Uni, permet aux produits anglais d'entrer dans les ports brésiliens en bénéficiant d'un tarif douanier préférentiel. En monnayant leur soutien à l'indépendance brésilienne, d'autres pays (comme la France et les États-Unis) obtiennent des avantages similaires. Les conséquences seront terribles pour le Brésil, qui ne s'en relèvera pas. L'ouverture d'un pays dans un marché international de libre-échange se révèle être une catastrophe s'il ne démarre pas à égalité au niveau des connaissances technologiques, des capitaux disponibles et des moyens de production.

À une échelle mondiale, un des tournants majeurs dans l'instauration du libre-échange est provoqué à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1948, sous l'impulsion des États-Unis, 23 États (du camp pro-américain) décident de créer une structure chargée de réguler les échanges de produits manufacturés. C'est la naissance de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, acronyme anglais de *General Agreement on Tariffs and Trade*). Le GATT reste, jusqu'en 1994, le seul instrument multilatéral régissant le commerce mondial. Son rôle est d'organiser des cycles périodiques de négociations en vue d'abaisser les barrières douanières, d'obtenir des «concessions» et de régler d'autres questions commerciales. Le 8^{ème} et dernier cycle s'étale de 1986 à 1994, durant la présidence américaine de Ronald Reagan et avec Margaret Thatcher comme première ministre d'Angleterre, période caractérisée par la percée des idées néolibérales. Outre une nouvelle réduction des tarifs douaniers, y est négocié un accord sur les mesures non tarifaires concernant l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle.

En 1994, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) succède au GATT, avec pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale en s'employant à réduire les obstacles au libre-échange, tarifaires et non-tarifaires. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de l'OMC que seront lancés, en 2011, les accords de libre-échange de «nouvelle génération», tels que le TTIP et le CETA. Plus complets que leurs prédécesseurs, ils ne se «contentent plus» de diminuer les droits de douanes, mais tentent de supprimer toutes les barrières existantes au commerce. Ils concernent les services, les marchés publics, la protection de la propriété intellectuelle, etc., et tendent vers une harmonisation des normes (sanitaires, sociales, techniques ou environnementales). Ces nouveaux traités impactent ainsi l'existence de nombreuses catégories de la population⁴.

En travaillant sur ces différents jalons de l'histoire des traités commerciaux de libre-échange, les étudiants-e-s parviennent à faire des liens avec les événements qu'ils/elles vivent et ceux dont ils/elles sont témoins aujourd'hui, mais également à puiser des enseignements pour leurs actions militantes actuelles et futures. Ils peuvent alors construire progressivement une argumentation étayée sur le sujet, et préparer plus efficacement une prise de position dans leurs entreprises par rapport à ces traités.

LES LIENS AVEC L'ACTION MILITANTE

En préparant ce module de formation, il nous a semblé important d'y inclure un lien avec l'action militante. Les participants-e-s étant toutes et tous des délégués, c'était un moyen efficace pour les accrocher au sujet. Une journée entière de la formation a donc été dédiée à des visites externes complétées par des apports d'acteurs de terrain. Tout d'abord, une visite du quartier européen, encadrée par l'observatoire européen des lobbys (CEO)⁵ a permis de démontrer l'influence des lobbys dans les décisions prises par l'UE en matière de commerce et de politique économique. Le groupe a pu échanger avec la guide et s'enquérir des actions mises en place par le CEO. Ensuite, une rencontre a été organisée avec Myriam Djegham, secrétaire fédérale du MOC de Bruxelles et membre fondatrice de D19-20, plateforme d'organisations et alliance de citoyens luttant contre les traités commerciaux de libre-échange⁶.

Elle leur a fait part de son expérience relative à la mobilisation citoyenne mise en place contre le TTIP et le CETA depuis

2013, soulignant l'importance, à ses yeux, de la convergence des luttes. Les participants ont eu l'occasion de rebondir sur l'exposé, en se basant sur les réalités de terrain auxquelles ils sont confrontés quotidiennement en tant que militants-e-s et délégué-e-s. Des échanges très enrichissants ont concerné principalement la difficulté de mobilisation, leurs réussites et leurs échecs, les leçons qu'ils en ont tirées. Mais, plus que tout, c'est sur les expériences diverses relatant la manière précise dont les participants-e-s ont réussi à mobiliser des militant-e-s pour une action que les échanges ont portée.

EN GUISE DE CONCLUSION

Bien que non conventionnelle, c'est une démarche régulièrement adoptée par le CARHOP que de partir de réalités contemporaines pour saisir un processus historique. Consacrer un cours d'Histoire au TTIP et au CETA permet ainsi de remonter le fil historique de l'instauration des traités de libre-échange et de replacer la lutte contre les traités de nouvelle génération dans un contexte plus large, nécessaire à l'appréhension complète des événements. La compréhension des mécanismes qui sous-tendent les rapports économiques et sociaux du monde qui l'entoure, est indispensable au militant-e. L'analyse des situations rencontrées sur le terrain implique non seulement une capacité à prendre du recul mais également à mobiliser des ressources qui enrichissent son analyse de la situation⁷. En cela, cette démarche semble répondre aux objectifs de l'Éducation permanente, en participant à une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société pour les participants-e-s, étape parallèle indispensable à l'action militante.

1. La version complète est publiée sur www.carhop.be
2. TOSTI J., Les accords commerciaux préférentiels dans l'histoire, dans *Les possibles*, n°4, Été 2014.
3. TOSTI J., *op cit*.
4. Pour en savoir plus: TONDEUR, Julien, *TTIP et CETA, aux sources d'une mobilisation citoyenne*, Analyse CARHOP, décembre 2016.
5. <https://corporateeurope.org/>
6. TONDEUR, *TTIP et CETA, ... op cit*; et TONDEUR, Julien, *Stratégies et moyens d'action. Les mouvements citoyens en lutte contre le TTIP et le CETA*, Analyse CARHOP, décembre 2016.
7. CULTIAUX John et VENDRAMIN Patricia, *Militer au quotidien. Regards prospectifs sur le travail syndical de terrain*, Louvain-la-Neuve, UCL-FTU-Presses universitaires de Louvain, 2011.



Dates à épingler



DÉCOUVERTE DE L'OUTIL «JUSTICE MIGRATOIRE»

Comment aborder en classe la question migratoire? La mallette pédagogique «La justice migratoire» vise à mieux comprendre le phénomène des migrations en sortant des préjugés et des approximations pour construire des pistes.

DATE: 4 OCTOBRE DE 13H30 À 16H30
LIEU: CSC AVENUE DES ÉTATS-UNIS, 10 À TOURNAI
INSCRIPTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE: CIEP-MOC HAINAUT OCCIDENTAL - TÉL.: 069/88.07.62
GSM: 0471/82.28.37 - **MAIL:** INFO@CIEP-HO.BE
WWW.MOC-HO.BE

LE PRÉSENT DANS L'HISTOIRE

Ce cycle de conférences en soirée propose des éclairages historiques sur l'actualité. Les prochaines conférences :

- Vladimir Poutine, tsar super star (12 octobre)
- La Syrie épicerie d'un conflit millénaire (16 novembre)
- La Turquie d'Atatuk à Erdogan (14 décembre).

LIEU: MUTUALITÉ CHRÉTIENNE RUE P. THOMAS, 10 À 6600 BASTOGNE - ENTRÉE GRATUITE
INFOS ET PROGRAMME: CIEP Lux - ISABELLE PAQUAY
MAIL: I.PAQUAY@MOCLUXEMBOURG.BE
TÉL.: 063/21.87.38 - WWW.MOCLUXEMBOURG.BE

MÉDIAS: UN CONTRE-POUVOIR EN FAILLITE?

Cycle de conférences en soirée

19 OCTOBRE: ENJEUX DES RÉSEAUX SOCIAUX, NOUVEAUX MÉDIAS D'INFO (OLIVIER SERVAIS, UCL)

16 NOVEMBRE: ET L'INFO DANS TOUT ÇA? «LA CRISE DES MIGRANTS» (RENATO PINTO, «VIVRE ENSEMBLE»)

14 DÉCEMBRE: PUBLIFIN, KAZAKHGATE... LE POUVOIR DU JOURNALISME D'INVESTIGATION (OLIVIER BAILLY, JOURNALISTE INDÉPENDANT)

LIEU: CSC, AVENUE HERBOFIN, 32 A1 À 6800 LIBRAMONT - ENTRÉE GRATUITE

ORGANISÉ PAR LE CRILUX ET LE CIEP LUXEMBOURG INFOS ET INSCRIPTIONS: YASMINE PELZER
TÉL.: 0491/61.15.34. - **MAIL:** Y.PELZER@CRILUX.BE

SOUS INFLUENCES?

PETIT GUIDE DE SURVIE EN TERRITOIRE MÉDIATIQUE: COMMENT L'UTILISER?

DATE: LE VENDREDI 20 OCTOBRE DE 9H00 À 16H00
LIEU: PAC, 37 RUE WAROCQUÉ À LA LOUVIÈRE
RENSEIGNEMENTS: JULIEN GRAS CIEP HAINAUT CENTRE - **TÉL.:** 065/35.39.63

DEVENEZ MINISTRE D'UN PAYS IMAGINAIRE

Cette formation permet de s'approprier le jeu *Sudestan* qui traite de la dette.

DATE: 23 OCTOBRE (DE 9H00 À 17H00)
LIEU: SCI, RUE VAN ELEWYCK 35 À 1050 BRUXELLES
PUBLIC CIBLE: FORMATEUR ET ANIMATEUR
INFOS: SCI-PROJETS INTERNATIONAUX
TÉL.: 02/649.07.38 - WWW.SCIBELGIUM.BE

LE MUSÉE DU CAPITALISME À MONS

Le Musée itinérant du Capitalisme vise à mieux comprendre le «capitalisme». Si ce terme est souvent utilisé, il est peu expliqué. Aujourd'hui plus que jamais, beaucoup méconnaissent les mécanismes d'un système auquel ils prennent part quotidiennement. Il s'agit d'amener une réflexion et une discussion sur le capitalisme. En plus des visites, le CIEP Hainaut-Centre organisera différentes activités à Mons en novembre et décembre.

DATES: DU 7 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE
LIEU: MAISON FOLIE À MONS
INFOS: CIEP HAINAUT CENTRE - JULIEN GRAS
TÉL.: 065/35.39.63 - **GSM:** 0472/53.31.04
MAIL: J.GRAS@CIEP-HAINAUTCENTRE.BE
WWW.MOC-HAINAUTCENTRE.BE

PALESTINE: RÉSISTER PAR LA CULTURE

En partenariat avec d'autres associations régionales, le CIEP Wallonie picarde organise, du 14 au 30 novembre 2017, plusieurs soirées de mise en valeur de la Culture comme arme de résistance et au cours desquelles sera abordée la situation palestinienne aujourd'hui.

INSCRIPTION ET INFOS: CIEP HAINAUT OCCIDENTAL
TÉL.: 069/88.07.62 - **MAIL:** INFO@CIEP-HO.BE
WWW.MOC-HO.BE

TRAVAILLER DANS UN MONDE D'ALGORITHMES

Conférence inaugurale de la Chaire Travail-Université

DATE: 23 NOVEMBRE DE 14H00 À 17H30
LIEU: LOUVAIN-LA-NEUVE
INFOS:
[HTTPS://UCLouvain.be/fr/chercher/cirtes/conférence-inaugurale-de-la-chaire-travail-universite.html](https://uclouvain.be/fr/chercher/cirtes/conférence-inaugurale-de-la-chaire-travail-universite.html)

Adresses des centres régionaux du CIEP

BRABANT WALLON
 boulevard Fleur de Lys, 25
 1400 Nivelles
 067/21.89.91

BRUXELLES
 rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
 02/557.88.35

CHARLEROI - THUIN
 boulevard Tirou, 167 - 6000 Charleroi
 071/31.22.56

DINANT - PHILIPPEVILLE
 rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590 Ciney
 083/21.24.51

HAINAUT CENTRE
La Louvière:
 rue du Marché, 6 - 7100 La Louvière
 064/23.80.20

Mons:
 rue Marguerite Bervoets, 10 - 7000 Mons
 065/35.39.63

HAINAUT OCCIDENTAL
Tournai:
 av. des Etats-Unis, 10 Bte 8
 7500 Tournai
 069/88.07.64

Ath:
 rue de Gand, 28 - 7800 Ath
 068/84.34.31

Mouscron:
 rue St-Pierre, 52 - 7700 Mouscron
 056/33.48.68

LIÈGE-HUY-WAREMME
Liège:
 rue St-Gilles, 29 - 4000 Liège
 04/232.61.61

Huy:
 av. Albert 1^{er}, 6 - 4500 Huy
 085/21.11.33

LUXEMBOURG
 rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon
 063/21.87.33

NAMUR
 Centre L'Illon - rue des Tanneries, 1
 5000 Namur - 081/22.68.71

VERVIERS
 rue du Centre, 81 - 4800 Verviers
 087/33.77.07

CANTONS DE L'EST
 VHS - Rotenbergplatz, 19
 4700 Eupen
 087/59.46.30



Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO.

L'éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

Contact:

Centre d'Information et d'Education Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579
1030 Bruxelles
Tél.: 02/246.38.41-42-43
Fax: 02/246.38.25
Courriel: communautaire@ciep.be



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

